

Contrat de plan État-Région 2015-2020 des Pays de la Loire

Bilan cumulé au 31 décembre 2020



SOMMAIRE

VIE DU CONTRAT	4
ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR VOLET	6
1. VOLET MOBILITE MULTIMODALE	9
2. VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION	14
3. VOLET TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	18
4. VOLET NUMERIQUE	23
5. VOLET INNOVATION, FILIERES D'AVENIR ET USINE DU FUTUR.....	25
6. VOLET EMPLOI, ORIENTATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	27
7. VOLET TERRITORIAL.....	28
Annexes	31

VIE DU CONTRAT

Le contrat de plan État-Région des Pays de la Loire a été signé le 23 février 2015 par le préfet de région et le président du Conseil régional.

Ce document a fait l'objet d'avenants successifs pour l'adapter aux nouveaux enjeux et traduire de nouvelles ambitions. Ainsi par avenant signé le 23 janvier 2017, l'État et la Région ont convenu d'une enveloppe supplémentaire de 99,1 M€ portant à 907,2 M€ (+12,2%).

La signature le 8 février 2019 du Contrat d'avenir, suite à l'abandon du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes, a conduit à la signature d'un nouvel avenant, le 18 février 2020, afin d'acter le financement des opérations retenues pour améliorer les mobilités ferroviaire et routière sur l'ensemble de la région.

Un troisième avenant a été signé le 25 août 2020 afin de traduire dans le CPER les projets identifiés dans le Pacte pour la transition écologique et industrielle de la centrale de Cordemais et de l'estuaire de la Loire.

Enfin, un avenant n°4 signé le 28 avril 2021 proroge de deux ans le volet Mobilité multimodale, soit jusqu'en 2022, afin de finaliser les opérations ferroviaires et routières prévues dans le CPER 2015-2020, dont les projets inscrits au Contrat d'Avenir des Pays de la Loire.

Le total du CPER contractualisé entre l'État et la Région est porté à 920,5 M€, dont 474,6 M€ pour l'État et 445,9 M€ pour la Région.

Au total en intégrant les financements de l'ensemble des financeurs, ce sont plus de 3 Md€ qui auront été mobilisés pour le développement régional.

Ces montants s'entendent hors crédits du plan de relance mobilisés dès 2020 par l'État et la Région pour contrer les effets de la crise sanitaire et soutenir la transformation de l'économie.

Gouvernance

Conformément au dispositif prévu par la convention générale de mise en œuvre du 28 avril 2015, les comités techniques de suivi par volet du

CPER, qui réunissent les chefs de file État et Région ainsi que les représentants des maîtres d'ouvrage et des collectivités co-financeurs, se sont tenus en 2020 pour assurer le suivi opérationnel de l'exécution des opérations. La tenue régulière de ces comités concrétise la dynamique partenariale voulue par l'État et la Région.

Conventions complémentaires

Trois conventions complémentaires sont actuellement en vigueur concernant le logement et la vie étudiante, signée par le président du conseil régional, le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et le centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS); la santé, signée par le président du conseil régional et l'agence régionale de santé et la restauration du patrimoine régional, conclue entre le préfet de région et le président du conseil régional.

La convention relative à la restauration du patrimoine régional a fait l'objet d'un avenant n°2 signé le 9 mai 2017.

Conventions d'application

Afin d'assurer la mise en œuvre optimale des conventions cadre du volet territorial, les partenaires ont la possibilité de demander des ajustements sur le programme initial si l'avancement des opérations, leur degré de priorité ou l'évolution du contexte de mise en œuvre le justifient.

C'est ainsi qu'un avenant à la convention d'application du programme d'actions de la communauté de communes du Pays de Meslay Grez a été signé le 12 mars 2018. Des avenants aux conventions territoriales de l'Île d'Yeu et du Sud Vendée ont été respectivement signés le 8 janvier et le 5 août 2019. Un avenant à la convention cadre du territoire du Grand Saumurois a été également approuvé en commission permanente du 6 juin 2019.

Mémento éco-conditionnalité

En application de la circulaire du premier ministre du 31 juillet 2014, le principe d'éco-conditionnalité doit être appliqué comme élément d'appréciation transversal de l'ensemble des projets du contrat de plan 2015-2020. Ce principe exclut d'un financement CPER les projets qui auraient des incidences néfastes pour le développement durable.

Un dispositif de suivi environnemental du CPER est mis notamment en œuvre sur le volet mobilité. A l'occasion du comité technique de suivi du 11 décembre 2020, les maîtres d'ouvrage ont ainsi présenté les critères d'éco-conditionnalité ainsi qu'une synthèse des actions mises en place pour gérer les « risques » environnementaux identifiés par l'évaluation environnementale (par exemple le

contournement ferroviaire des sites industriels de Donges).

Par ailleurs, sur le volet territorial, les maîtres d'ouvrage doivent préciser dans les dossiers de demande de subvention de l'État comment est pris en compte le principe d'éco-conditionnalité. Le détail par opération du respect des critères d'éco-conditionnalité est ensuite renseigné dans les annexes financières des conventions d'attribution.

Sur le volet enseignement supérieur, le travail s'est poursuivi pour rendre compte de l'application de ces critères à l'occasion des comités techniques. Les niveaux atteints en matière de qualité environnementale (« base », « performant », « très performant ») ont été présentés sur 21 opérations immobilières.

ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR VOLET

789,5 M€ engagés au 31 décembre 2020 (dont 85,4 M€ en 2020) par l'État et la Région sur le territoire des Pays de la Loire

Les tableaux financiers détaillés sont présentés en annexe de ce document.

Au 31 décembre 2020, la programmation s'élève pour l'État à 393.4 M€ (83,3 % des crédits inscrits) et pour la Région à 423.7 M€ (96,1% des crédits inscrits).

Pour le volet mobilité, il convient de noter que sa prolongation jusqu'à fin 2022 devrait permettre d'augmenter encore sensiblement le niveau de programmation et d'engagement d'ici la fin du CPER. L'avenant n°4 au CPER signé le 28 avril 2021 prévoit ainsi un apport de crédits de 74,6 M€ pour l'Etat (dont 38,7 M€ sont d'ores et déjà engagés à fin 2021) et 21,7 M€ pour la Région, qui viendront s'ajouter aux montants programmés et engagés sur la période 2021-2022.

Pour le volet ESRI, l'ensemble des opérations prêtes à démarrer ont pu être engagées sur ce CPER. Plusieurs opérations de rénovation lourde de bâtiments immobiliers ont connu des retards de réalisation ne permettant pas de les engager sur le CPER 2015-2020. Ces opérations sont en conséquence réintégrées dans le CPER 2021-2027. Il s'agit des opérations suivantes : réhabilitation du bâtiment B de l'école centrale de Nantes, réhabilitation de l'UFR sciences et de l'UFR lettres de l'Université d'Angers ainsi que la restructuration de l'UFR sciences – département informatique de l'IUT à Nantes.

Pour le volet emploi, les actions relatives à l'amélioration des conditions de travail et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ont été conduites à leur terme. La charte relative à la continuité professionnelle des salariés fragilisés dans l'emploi n'ayant mobilisé que 77 % des crédits prévus en raison d'un besoin moindre qu'anticipé, les crédits restants disponibles ont pu être redéployés vers d'autres actions favorables au développement des compétences des salariés (FNE formation, ...).

VOLET	Montant total 2015-2020 (avenant 1.2.3)	Etat (€)	Région (€)	Au 31/12/2020			
				Etat		Région	
				Programmé cumulé (€)	%	Programmé cumulé (€)	%
Mobilité	722 943 434 €	275 691 750	205 279 682	207 200 407	75.2	191 984 844	93.5
Enseignement supérieur, recherche, innovation	245 961 000	78 543 000	63 762 000	70 343 697	89.6	60 972 562	95.6
Transition écologique et énergétique	149 710 000	72 810 000	76 900 000	72 147 108	99.1	76 900 000	100
Numérique	1 426 000	713 000	713 000	438 053	61.4	463 000	64.9
Emploi	21 160 000	9 800 000	11 360 000	8 702 109	88.8	10 880 846	95.8
Territorial	177 900 000	34 660 000	83 080 000	34 556 720	99,7	82 478 000	99,3
TOTAL GENERAL	1 319 100 434	472 217 750	441 094 682	393 388 094	83,3	423 679 252	96,1

Au 31 décembre 2020, les engagements s'élèvent pour l'État à 380,9 M€ (80.7 % des crédits inscrits) et pour la Région à 408.6 M€ (92.6 % des crédits inscrits) :

VOLET	Montant total 2015-2020 (avenant 1.2.3)	Etat (€)	Région (€)	Au 31/12/2020			
				Etat		Région	
				Engagé cumulé (€)	%	Engagé cumulé (€)	%
Mobilité	722 943 434	275 691 750	205 279 682	202 873 589	73.6	189 279 208	92.2
Enseignement supérieur, recherche, innovation	245 961 000	78 543 000	63 762 000	66 671 923	84.9	57 334 118	89.9
Transition écologique et énergétique	149 710 000	72 810 000	76 900 000	68 961 521	94.7	70 648 656	91.9
Numérique	1 426 000	713 000	713 000	438 053	61.4	463 000	64.9
Emploi	21 160 000	9 800 000	11 360 000	8 702 109	88.8	10 872 127	95.7
Territorial	177 900 000	34 660 000	83 080 000	33 224 342	95.9	79 985 639	96.3
TOTAL GENERAL	1 319 100 434	472 217 750	441 094 682	380 871 334	80.7	408 582 749	92.6

Au 31 décembre 2020, les mandatements s'élèvent pour l'État à 265.2 M€ (69.6 % des crédits engagés, 56,9 % des crédits inscrits) et pour la Région à 323.7M€ (79.2 % des crédits engagés, 73,4 % des crédits inscrits) :

VOLET	Montant total 2015-2020 (avenant 1.2.3)	Etat (€)	Région (€)	Au 31/12/2020					
				Etat			Région		
				Mandaté cumulé (€)	% / engagé	% / inscrit	Mandaté cumulé (€)	% / eng	% / insc
Mobilité	722 943 434	275 691 750	205 279 682	133 569 278	65.8	48.4	155 720 493	82.3	75.9
Enseignement supérieur, recherche, innovation	245 961 000	78 543 000	63 762 000	54 573 984	81.9	69.5	31 654 751	55.2	49.6
Transition écologique et énergétique	149 710 000	72 810 000	76 900 000	48 519 477	70.4	66.6	61 178 102	86.6	79.6
Numérique	1 426 000	713 000	713 000	402 053	91.8	56.4	463 000	100	64.9
Emploi	21 160 000	9 800 000	11 360 000	8 423 270	96.8	86	9 384 981	86.3	82.6
Territorial	177 900 000	34 660 000	83 080 000	19 731 210	59.4	56.9	65 275 902	81.6	78.6
TOTAL GENERAL	1 319 100 434	472 217 750	441 094 682	265 219 272	69.6	56.2	323 677 229	79.2	73.4

Synthèse crédits Etat / Région :

A fin 2020, 88.6 % des crédits Etat et Région inscrits au CPER ont été programmés, révélant un taux d'exécution du CPER 2015-2020 globalement satisfaisant sur l'ensemble des volets, à l'exception du « petit » volet numérique (environ 1,4 M€). Il se

situe à un niveau équivalent à celui du CPER 2007-2013 (90 % programmé, 86 % engagé), lequel était sensiblement supérieur à la moyenne nationale (la région Pays de la Loire était en 1^{ère} position,

comparaison non disponible pour le CPER 2015-2020) :

- le taux de programmation des crédits contractualisés est de 89,5 % et le taux d'engagement est de 86,4 % ;
- le taux de mandatement représente 74,6 % des crédits engagés et 64,5 % des crédits contractualisés ;
- 63 % des opérations contractualisées sont programmées à 100 % (104 sur les 164) et 77 % des opérations contractualisées sont programmées à plus de 90 % (126).

Si les taux de programmation et d'engagement cumulés Etat/Région confirment la bonne exécution globale des projets inscrits au CPER, le niveau relativement faible de mandatement (74,6% des crédits engagés et 64,5% des crédits contractualisés) révèle les délais inhérents au solde de certaines opérations. Toutefois l'année 2020 a

permis d'augmenter sensiblement le taux de mandatement par rapport à fin 2019 : +14 points sur les crédits engagés (cf. 61 % des crédits engagés fin 2019) et +18 points au regard des crédits inscrits (cf. 47 % des crédits inscrits fin 2019). Il convient également de relativiser le niveau de mandatement car le contrat ne connaît son véritable « atterrissage » financier que plusieurs années après son échéance.

Enfin, il convient de relever l'excellent taux de programmation du volet Transition écologique et énergétique qui s'établit à 99,6 % des crédits contractualisés (environ 150 M€) avec un taux de mandatement assez satisfaisant qui se situe à 73 % des crédits contractualisés.

L'avenant n°4 prolongeant l'exécution du volet Mobilité jusque fin 2022 permettra d'optimiser encore la consommation des crédits avec des projets prêts à démarrer.

VOLET	Montant total 2015-2020	Part contractualisée Etat et Région	Cumul Etat – Région au 31/12/2020						
			Programmé		Engagé		Mandaté		
			€	%	€	%	€	% / eng	% / insc
Mobilité	722 943 434	480 971 432	399 185 251	83	392 152 798	81.5	289 289 771	73.8	60.1
Enseignement supérieur, recherche, innovation	245 961 000	142 305 000	131 316 259	92.3	124 006 041	87.1	86 228 735	69.5	60.6
Transition écologique et énergétique	149 710 000	149 710 000	149 047 108	99.6	139 610 177	93.3	109 697 579	78.6	73.3
Numérique	1 426 000	1 426 000	901 053	63.2	901 053	63.2	865 053	96	60.7
Emploi	21 160 000	21 160 000	19 582 955	92.5	19 574 236	92.5	17 808 251	91	84.2
Territorial	177 900 000	117 740 000	117 034 720	99.4	113 209 778	96.2	85 007 112	75.1	72,2
TOTAL GENERAL	1 319 100 434	913 312 432	817 067 346	89.5	789 454 083	86.4	588 896 501	74.6	64,5

Pour l'État :

- Le terme « programmé » correspond aux autorisations d'engagement (AE) reçues et affectées
- Le terme « engagé » correspond aux montants de crédits reçus en autorisation d'engagement (AE) et comptablement engagés.

Pour la Région :

- Le terme « programmé » correspond aux autorisations de programme et d'engagement votées et affectées.
- Le terme « engagé » correspond aux autorisations de programme et d'engagement comptablement engagées.

1. VOLET MOBILITE MULTIMODALE

(prise en compte des avenants n°2 et 3 signés en 2020)

Les opérations du volet mobilité multimodale ont vocation à répondre aux besoins d'accessibilité de la région aux échelles nationale et européenne, à la demande croissante de déplacements qui résulte du dynamisme démographique de la région et à l'accompagnement de son développement économique, dans une logique de transition écologique.

Infrastructures ferroviaires

559,4 M€ sont inscrits au CPER, dont 364,7 M€ contractualisés par l'État et la Région des Pays de la Loire.

Il faut noter en préambule que même si les chantiers ferroviaires n'ont connu qu'une courte interruption liée à la crise sanitaire en 2020, des conséquences se font sentir avec le report des dates de mise en service et souvent des surcoûts.

Sur la section entre Nantes-Angers-Sablé de l'axe magistral vers Paris, deux études concomitantes sont menées, incluant les nœuds ferroviaires de Nantes et Angers :

- la première a identifié les solutions pour améliorer les performances de la ligne existante en termes de régularité, et capacité ;
- la deuxième se poursuit pour explorer l'amélioration du temps de parcours, correspondant à une étude de voie nouvelle.

Les suites à donner seront examinées au regard des besoins exprimés par les autorités organisatrices, notamment la stratégie régionale des mobilités à horizons 2030 et 2050.

Le projet de mise en œuvre de la télésurveillance du réseau sur cet axe, de plus court terme, est en cours d'étude pour fiabiliser les circulations existantes. Le programme de cette opération sera mis en cohérence avec les résultats de l'étude précitée relative à l'amélioration de la performance de l'axe.

Enfin, à Ancenis, le terminus technique, qui permettra un gain de capacité en heure de pointe, et le pôle d'échange multimodal sont en cours de réalisation. Les travaux d'aménagement permettront d'accueillir les dessertes péri-urbaines cadencées que souhaite mettre en place la Région entre Nantes et Ancenis. Les premiers travaux liés

au terminus, à savoir les aménagements d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) au niveau des quais, du souterrain et des ascenseurs, sont terminés et opérationnels. Les travaux de signalisation se poursuivent jusqu'à fin novembre 2021.

Les effets de la crise sanitaire restent à apprécier quant au montant de cette opération de 22 M€.

Sur l'axe Nantes-Bordeaux (section La Roche-sur-Yon – La Rochelle), le programme de la première phase de travaux comprend la rénovation complète d'une des deux voies (voie 2), le croisement des trains au niveau de Luçon et de Marans et la mise en place d'un système de signalisation innovant, dit Next Régio Préliminaire, compatible avec une future signalisation ERTMS (système européen de gestion du trafic ferroviaire).

Après une période de fermeture de la ligne de janvier 2020 à juillet 2021 pour travaux, la circulation des trains pourra reprendre avec un temps de parcours amélioré entre les deux capitales régionales, nonobstant les travaux à réaliser entre La Rochelle et Bordeaux, tout en offrant une réserve de capacité significative pour le développement de la desserte.

À la suite du débat public sur les **Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire** (LNOBPL) et à la concertation complémentaire qui a suivi, le maître d'ouvrage SNCF Réseau a suspendu en 2017 le choix d'un scénario technique alors en lien avec le projet d'aéroport du Grand Ouest. La décision de privilégier le développement de Nantes Atlantique et le volet de programmation de la loi d'orientation des mobilités ont réorienté le projet LNOBPL. Son adaptation aux attentes exprimées dans le Contrat d'Avenir des Pays de la Loire signé le 8 février 2019 est amorcée. Les réflexions ont repris en 2020 avec le lancement d'études en lien notamment avec un

barreau de ligne nouvelle entre Rennes et Redon et l'amélioration de la ligne entre Nantes et Redon via Savenay.

La nouvelle gare-mezzanine de Nantes a été ouverte au public en novembre 2020. La mezzanine relie désormais les deux bâtiments voyageurs et complète ainsi le souterrain existant pour le franchissement des voies ferroviaires.

La construction du bâtiment qui accueille le nouveau Centre Télécom de la gare s'est terminée en 2020 également, avec le transfert des installations organisé début 2021. Les études sur les espaces publics au sud du pôle d'échange multimodal se poursuivent.

Après une période de fermeture pour travaux, la ligne Clisson-Cholet rénovée a été rouverte à la circulation en avril 2019, avec le déplacement de la halte de Torfou sur le site originel de La Colonne qui intègre aussi la réalisation d'une voie pour le croisement des trains. La Région a décidé, dès 2012, de faire l'avance de la part État afin que les travaux puissent se réaliser au plus vite et éviter la mise en place de nouveaux ralentissements. Les travaux se poursuivent sous circulation jusqu'à fin mars 2021, notamment pour moderniser la signalisation et ainsi permettre à la mise en service des dessertes.

Les études opérationnelles pour la **halte ferroviaire « Le Mans Hôpital »** se sont achevées au printemps 2020. Une convention de financement de la réalisation de cette halte a été signée fin 2020 pour des travaux qui se dérouleront de mi-2021 à mi-2023.

Cette halte permettra une desserte régionale des sites de l'hôpital et de l'université du Mans.

Infrastructures routières

101,1 M€ sont inscrits au CPER, dont 78,4 M€ contractualisés par l'État et la Région des Pays de la Loire.

La mise en service de la troisième voie par sens de circulation entre les portes d'Orvault et de Rennes est intervenue en juillet 2020. L'organisation des travaux a dû être adaptée afin de tenir compte de la crise sanitaire. Les travaux ont pu rapidement

Le projet de **contournement ferroviaire des sites industriels de Donges** a fait l'objet d'une convention de financement signée en mai 2019 de 108,7 M€ pour la réalisation des travaux. Après des fouilles archéologiques et des travaux préparatoires, les travaux ferroviaires ont ainsi débuté en 2020 en vue d'une mise en exploitation commerciale en octobre 2022.

Des opérations supplémentaires ont été intégrées au CPER par avenant n°2 signé le 18 février 2020. Il s'agit des opérations suivantes :

Sur la section Le Mans-Alençon, une première phase de travaux d'urgence a permis d'éviter une fermeture de la ligne à la suite d'une dégradation rapide des entretoises. Ces travaux, d'un montant contractualisé de 4,15 M€, ont été mis en service en décembre 2020.

En complément du CPER breton, une participation aux travaux de la ligne Rennes-Châteaubriant, a été financée sur la section Retiers-Châteaubriant, à hauteur de 7,7 M€. Les travaux sont en cours pour une mise en service début septembre 2021.

Une participation au transfert des installations de Nantes Etat au Grand Blottereau est également inscrite au volet mobilité du CPER, en complément du volet territorial.

Les travaux sont en cours depuis mi-2019. Ils permettront à terme d'une part le réaménagement et la modernisation du site du Grand Blottereau et d'autre part la libération du site de Nantes Etat pour le projet urbain sud-ouest de l'Île de Nantes, connexe au futur CHU.

reprandre afin de respecter le planning initialement prévu. La mise en service de cette opération de 13,8M€ a permis d'améliorer de façon très sensible les conditions de circulation sur cette section la plus chargée du périphérique. Elle s'est accompagnée par la mise en place d'un enrobé à haute performance acoustique ayant permis de limiter sensiblement les niveaux sonores pour les habitations riveraines.

Les travaux de la bifurcation entre la RN444 et la RN165 ont démarré le 11 mai à l'issue du premier confinement. L'opération a été mise en service en mai 2021.

L'opération de fluidification du périphérique nantais issue du Contrat d'avenir pour les Pays de la Loire a vu une première réalisation engagée dès 2020 avec les travaux du shunt (voie d'évitement) de la porte d'Armor. La mise en service est intervenue en février 2021.

Parallèlement, les études pour la mise en place de voies d'entrecroisement sur le périphérique ouest, au nord du pont de Cheviré ont été engagées.

A la suite de la mise en service fin 2019 de la déviation de Bouvron sur la RN171, les travaux de réfection de l'ancienne route nationale déviée ont été réalisés à l'automne 2020, ce qui a permis le déclassement définitif de cette section de route dans le réseau communal. Les travaux se sont

poursuivis en 2021 avec les aménagements paysagers et les travaux de finition.

En Mayenne, les travaux principaux de la troisième tranche de la déviation de Moulay – Mayenne ont été engagés au printemps 2020. Il s'agit des travaux de terrassements généraux et de construction d'un viaduc de 195m de longueur.

Les études préalables de la déviation d'Ernée par la RN12 ont été finalisées. Elles ont permis l'engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique dont l'enquête s'est tenue en janvier et février 2021.

Enfin l'étude exploratoire pour un nouveau franchissement de la Loire portée par la Région s'est poursuivie en 2020 par l'étude comparative de plusieurs variantes au sein des 2 fuseaux (proche Cheviré et en intra-périphérique) retenus en 2019.

Développement du Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire

59,95 M€ sont inscrits au CPER, dont 35,9 M€ contractualisés par l'État et la Région.

1. Hub logistique de Saint-Nazaire

L'aménagement du Hub logistique, réalisé en lien avec la requalification de la zone industrialo-portuaire de Saint-Nazaire, vient compléter l'offre logistique, foncière et industrielle de Nantes Saint-Nazaire Port, notamment dédiée aux énergies marines renouvelables et aux colis industriels XXL. Après un important programme de travaux déjà réalisé (démolition blockhaus, dépollution, relocalisation des occupants, renforcement du quai de la prise d'eau, réalisation de la nouvelle voirie permettant de desservir la zone et de dégager la future emprise du Hub), les travaux du Hub logistique de Saint Nazaire portent à présent sur le renforcement du terre-plein de la Forme écluse Joubert dernier volet de l'opération.

Le terre-plein Est de la Forme-écluse Joubert est en cours de renforcement à 15t/m² sur 250 m de linéaire afin de réceptionner les éoliennes

préassemblées de 600 t. Ces travaux se termineront au 2^{ème} trimestre 2021.

General Electric a pris possession du Hub en décembre 2019 et finalise actuellement ses travaux d'aménagements industriels.

L'exploitation du Hub a démarré en février 2021.

Ce Hub logistique est utilisé depuis par General Electric pour la manutention, le pré montage et le chargement des éoliennes, en vue de leur installation en mer à partir de 2022, pour le Parc du Banc de Guérande

2. Restructuration du site industriel de Saint-Nazaire

D'un montant global de près de 30 M€, le programme de restructuration de la ZIP de Saint-Nazaire comprend :

- la restructuration des espaces autour de liaisons adaptées à la logistique des colis industriels de grande taille (appelés XXL), assurant la connexion des différents

secteurs d'activité (du pôle industriel de Montoir de Bretagne au Hub logistique EMR de Saint- Nazaire).

- la modernisation des ouvrages d'accès maritimes et terrestres, rendue nécessaire pour assurer les services attendus, en lien avec les enjeux industriels.

Le Boulevard des apprentis a été livré en décembre 2018. Le tablier de la porte amont de la Forme-écluse Joubert a été mis en service en juillet 2019 après sa rénovation.

S'agissant de l'écluse Sud, les vantaux amont ont été remplacés fin 2019. Les travaux du pont levant sont programmés en 2022/2023.

3. Valorisation du site du Carnet

L'opération prévoit la viabilisation de 110 ha, la construction d'infrastructures portuaires (quai, pontons et appontements) et la réalisation de mesures compensatoires et de gestion sur 285 ha. L'aménagement du site du Carnet intégrant un désenclavement portuaire du Sud Loire est décalé en conséquence d'une actualisation des inventaires faunistiques et floristiques sur la zone, requise par le Conseil scientifique régional de protection de la nature.

4. Augmentation des capacités d'accueil du poste à liquide de Montoir

Afin de sécuriser l'infrastructure et améliorer le fonctionnement global de l'ouvrage, deux nouveaux appontements de chargement/déchargement seront créés sur l'amont et l'aval de l'appontement actuel. La conservation de l'appontement central permettra de maintenir la capacité d'accueil des navires d'environ 200 m.

Le marché relatif aux travaux d'augmentation des capacités d'accueil du poste à liquides a été notifié en décembre 2020. Les travaux sur site débuteront à partir de juin 2021 après un premier semestre consacré à l'approvisionnement des pieux et des passerelles en cours de fabrication

La mise en service est prévue en 2022.

5. Études du chantier de transport combiné de Montoir

Cette opération correspondait aux études d'un chantier de transport combiné permettant de traiter des marchandises portuaires et des produits en provenance du bassin industriel nazairien.

Une enveloppe de 1,1 M€ était inscrite au CPER pour ces études.

Les études préliminaires approfondies ont été réalisées pour un montant de 250 K€.

Le reliquat de crédit est redéployé dans l'avenant CPER n°3.

6. Viabilisation de la plateforme logistique Est de Montoir

Dans le cadre de la mise en place de sa nouvelle stratégie, le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire souhaite engager des opérations visant à permettre le développement de capacités logistiques à température contrôlée à l'arrière du terminal à conteneurs, au niveau de la plateforme logistique Est de Montoir de Bretagne.

Ces orientations amènent le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire en tant qu'aménageur public à finaliser le programme de viabilisation de la plateforme logistique Est. Ce programme comprend l'enlèvement des matériaux de pré chargement de la parcelle C ainsi que la réalisation des voiries définitives et réseaux.

- L'enlèvement des matériaux a eu lieu à l'été 2020.
- La première phase de viabilisation est programmée en 2021.
- La seconde phase de viabilisation est prévue en 2022.

7. Aménagement de la zone logistique de Cheviré

La zone industrialo-portuaire de Cheviré de plus de 200 ha au cœur de la métropole constitue un véritable atout pour le développement économique ainsi que pour la logistique urbaine. Ce site dispose de l'ensemble des connexions multimodales nécessaires : maritime, fluvial, routier, ferroviaire et aérien (via Nantes-Atlantique).

En préparation du développement plus global du site de Cheviré dans les années à venir, il a été

proposé d'engager via le redéploiement CPER des opérations de modernisation des installations portuaires permettant de relancer l'attractivité de la zone, à commencer par la remise à niveau des infrastructures et la sécurisation de ses accès.

Les travaux programmés sont :

- le développement du terminal fluvial Ro-Ro de Cheviré,
- la sécurisation de la zone industrialo-portuaire,
- l'amélioration de l'accueil des navires et de la marchandise.

8. Aménagement de l'avant-port de Saint-Nazaire

Les objectifs du projet sont de garantir les conditions d'accessibilité, de développer un port de services & aménager un pôle nautique.

L'opération permet une optimisation de la mixité d'usage du plan d'eau pour les services portuaires. Les nouveaux pontons ont été achevés en 2020. Leur installation est prévue au 1^{er} semestre 2021 après réalisation de leurs pieux de guidage et autres travaux connexes.

9. Performance de l'outil industriel : Ponton / Pôle aval

Le ponton actuel, appelé "chaland amont", situé sur le site portuaire de Donges, entre le poste pétrolier n°5 et le ponton Anatife, a été construit en 1930. Il est notamment utilisé pour l'accostage de petits navires, de vedettes et d'engins de servitude.

Les marchés de travaux relatifs au remplacement du chaland Amont de Donges, par un nouveau ponton de 40 mètres de long et 6 mètres de large, ont été notifiés fin 2020. Les travaux sur site débuteront en juin 2021 après un premier semestre consacré à l'approvisionnement des pieux et la fabrication du ponton.

Le nouvel équipement, dont l'investissement s'élève à 1,5 M€, devrait être mis en service en 2021.

Au 31 décembre 2020, 83% des crédits contractualisés par l'Etat et la Région ont été programmés (399,18 M€ dont 25.97 M€ en 2020).

2. VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

La croissance démographique régionale ainsi que son dynamisme économique font des Pays de la Loire un territoire de plus en plus attractif pour les étudiants et les chercheurs. Le CPER accompagne la progression des effectifs en soutenant le déploiement de différents programmes immobiliers pour améliorer les conditions d'étude dans l'enseignement supérieur. En 2020, différents projets ont connu des évolutions notables.

En 2020, différents projets ont connu des évolutions notables.

Enseignement supérieur

142,4 M€ sont inscrits au CPER, dont 97,2 M€ contractualisés par l'État et la Région.

Les objectifs s'articulent autour de trois priorités :

PRIORITE 1 : proposer des lieux de formation accueillants et fonctionnels pour renforcer l'attractivité des campus

Sur le site de Nantes

Le projet de démolition-reconstruction du bâtiment C de l'École Centrale de Nantes permettra d'accueillir l'École Nationale Supérieure Maritime sur le site. Au préalable, des travaux d'aménagement de salles temporaires afin d'accueillir les usagers pendant la période des travaux ont été réalisés pendant l'été 2020. La démolition du bâtiment C entreprise à l'automne 2020 s'est achevée à la fin de l'année. La première pierre du bâtiment a été posée le 27 septembre 2021 en présence de la Ministre de la Mer, en vue d'une livraison à la rentrée 2022.

La réhabilitation de la Bibliothèque Universitaire de Lettres concerne la restructuration complète des espaces intérieurs aux nouveaux usages de travail universitaires (salles de formation, salles de travail de groupe, espaces de convivialité, espaces vidéo...). Ce réaménagement permettra d'améliorer l'offre de services aux étudiants avec un environnement plus conforme aux pratiques actuelles. Les marchés de travaux ont été signés en novembre 2020 pour une livraison prévue en avril 2022.

Le volet étude de la nouvelle faculté de santé proche du futur CHU a été réalisé. Le programme technique détaillé sera livré d'ici la fin de l'année 2021.

Le volet étude à Saint-Nazaire, pour le regroupement des formations universitaires sur le site de Heinlex a été réalisé et a permis la finalisation d'un programme de travaux avec un plan de financement.

Les travaux de l'opération d'extension de BIAS ont débuté en 2020 avec une livraison prévue au 1^{er} semestre 2022. Ce bâtiment est situé dans le centre-ville de Nantes, à proximité de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques. Il permettra d'héberger des locaux mutualisés pour la formation initiale (PACES et Pharmacie avec 2150 étudiants) et la formation continue en santé avec trois amphithéâtres et des salles d'enseignement banalisées. Il comprendra également des locaux pour des activités tertiaires (pôle Innovation-Valorisation-Entreprises de l'Université, filiale Capacités, Fondation de l'Université de Nantes, volet nantais de la SATT), des services centraux de l'université et des associations de la vie étudiante.

Les travaux de l'opération de réaménagement et d'extension de l'IUT de la Roche-sur-Yon sont engagés. Les marchés de travaux ont été signés en octobre 2020 et la livraison est prévue en 2022. Le bâtiment réhabilité hébergera le laboratoire de recherche « Capteurs Biologiques pour l'Analyse et le Contrôle » (CBAC) et le nouveau bâtiment accueillera le département Réseaux et Télécommunications et une formation d'ingénieur Polytech.

Sur le site d'Angers

Les études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de nouvelles « dalles » de l'UFR Médecine d'Angers ont été menées en 2020 afin de lancer une consultation travaux en 2021 avec une livraison en 2022 et ainsi achever cette opération.

Pour la réhabilitation de l'UFR Lettres, en 2020 l'équipe de maîtrise d'œuvre a été sélectionnée et permis d'engager les études. La consultation des marchés de travaux a été lancée en 2021. Les travaux se dérouleront en plusieurs phases à partir de 2022 et jusqu'en 2023.

Les travaux de construction d'un bâtiment pour l'hébergement d'un data center se sont achevés 2021.

Les travaux d'extension de la « Passerelle » ont débuté en juillet 2020 pour une livraison en octobre 2021. Ce bâtiment situé sur le campus de Belle-Beille à Angers rassemble les services aux étudiants sur un lieu unique à savoir, le service de médecine universitaire et de promotion de la santé (SUMPPS), le service universitaire d'information et d'orientation, d'insertion professionnelle (SUIO - IP), le pôle de mobilité entrante de la direction de l'international (DI PME). Le projet consiste en une extension de 1 000 m² et la restructuration du bâtiment existant. L'accueil de l'Association Terre des Sciences fait aussi partie de ce projet.

Le volet étude pour l'extension de l'ISTIA – Polytech, qui s'est traduit par l'élaboration d'un schéma directeur de l'immobilier de l'école, s'est poursuivi. Le regroupement des différentes formations de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université d'Angers (ISTIA, ISSBA, IMIS ...) au sein d'une même structure doit permettre d'afficher un pôle ingénierie de plus de 1 200 étudiants. Le projet a pour objet la réhabilitation de l'actuel bâtiment et la construction d'extensions sur plusieurs niveaux (salles de TD, laboratoires, bureaux, locaux annexes...).

Sur le site de l'ENSAM, les travaux de gros œuvre du bâtiment E ont été engagés en 2020 sont en cours d'achèvement.

Le futur bâtiment accueillera la bibliothèque de l'école actuellement hébergée dans le bâtiment F.

La déconstruction du bâtiment F a été réalisée et la chaufferie détruite a été remplacée par la construction d'une sous-station permettant le raccordement du campus de l'ENSAM au réseau de Chaleur Urbain de la ville d'Angers.

L'opération de construction d'une halle d'essai et de caractérisation destinée à l'accueil des activités de recherche du LAMPA (laboratoire Mécanique, Procédés et innovAtion) et de l'IRT Jules Verne, arrive en fin de l'étape de sélection des entreprises pour les travaux. Ceux-ci commenceront en janvier 2022 pour une livraison du bâtiment en février 2023.

Sur le site du Mans

Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours pour l'IUT du Mans. Le dossier d'expertise complémentaire a fait l'objet d'une validation du préfet par courrier daté du 30 mars 2020 et est actuellement dans sa phase travaux. Le projet comprend la construction d'un nouveau bâtiment pour l'atelier demi grand, la réhabilitation de l'atelier de génie mécanique et productique (GMP) et du bâtiment de l'administration. Le début des travaux est prévu en avril 2022 avec un chevauchement des différentes phases pour une livraison en avril 2023.

Le projet d'extension et de réhabilitation du laboratoire acoustique du (LMAC) est entré dans sa phase travaux. Il a pour objectif de soutenir le pôle acoustique de l'université. Initié en liaison avec le consortium « LMAC – Le Mans Acoustique », il s'inscrit désormais dans le projet de création de l'Ecole Universitaire de Recherche (EUR) en Acoustique retenu par l'appel à projets « Écoles universitaires de recherche » du troisième volet du Programme d'investissements d'avenir (PIA) avec un pôle européen de recherche en acoustique comprenant 60 doctorants et 610 étudiants. La sélection des entreprises est en cours pour un achèvement des travaux en 2023.

PRIORITE 2 : Améliorer les conditions de vie collective des étudiants :

Sur le site d'Angers

Les travaux de l'espace de restauration multiservices « S'Pace Rabelais », suite à la fermeture du restaurant universitaire des Beaux-Arts, ont été réceptionnés le 30 octobre 2020. L'ouverture au public s'est faite en mars 2021.

PRIORITE 3 : Développer l'usage des outils numériques :

L'opération de déploiement d'infrastructures de communication collaborative (ICC) comprend deux axes. Le volet « infrastructures et services associés » mise en service en mars 2019 et

2 - Recherche, innovation et transfert de technologies

103,5 M€ sont inscrits au CPER 2015-2020, dont 45,1 M€ contractualisés par l'État et la Région.

Les acteurs régionaux ont retenu comme objectifs de renforcer l'émergence de projets novateurs et de nouvelles structurations collectives en soutenant l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines suivants : biologie-santé (RI1), alimentation-agroalimentaire-végétal (RI2), sciences humaines et sociales (RI3), sciences des matériaux – mécanique et ingénierie (RI4), sciences et technologies de l'information et de la communication – mathématiques (RI5), mer – environnement – villes et territoires (RI6).

L'État et la Région sont intervenus au financement de projets sur l'ensemble de ces thématiques en 2020.

Ainsi, dans le domaine de la santé, la recherche translationnelle en médecine sur les sites d'Angers et de Nantes a été soutenue pour plusieurs plateformes ayant chacune un axe de recherche fort et complémentaire des autres. La subvention Etat 2020 est de 130 k€.

comportant un serveur central, un portail de service et de réservation de salles et un service de conciergerie et de support utilisateur.

Concernant le volet « équipement » des salles des établissements régionaux raccordés à l'infrastructure centrale, l'équipement des salles est quasiment finalisé. Le système ICC est en cours de montée en puissance avec une appropriation croissante par les équipes pédagogiques.

Au 31 décembre 2020, 90.7 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (88.15 M€ dont 12.2 M€ en 2020).

Dans le champ alimentation-agroalimentaire-végétal, la Région a affecté, en 2020, sa contribution (0.450 M€) au volet immobilier du projet de construction d'une infrastructure de phénotypage haut débit, sur le campus du Végétal. Le soutien global de la Région sur les volets équipements et immobilier s'est établi à 1.175 M€.

L'équipement de UserLab (plateforme d'analyse des comportements) à Angers et au Mans a été réalisé dans le domaine des sciences humaines et sociales pour une part Etat de 0,137 k€.

Dans le champ des sciences de matériaux, de la mécanique et de l'ingénierie, la structuration de la communauté scientifique ligérienne a été soutenue par différents aspects : la construction d'une halle d'essais pour l'étude de revêtements routiers innovants ; l'achat de plusieurs équipements afin d'améliorer la caractérisation de matériaux organiques spécifiques pour l'électronique ou encore la conception d'un banc acoustique unique pour l'aéronautique. Au total, la part Etat s'est établie à 0,37 M€.

Les acteurs de la recherche dans le champ du numérique et de ses usages, tels que le CCIPL et l'ICI, ont été accompagnés pour augmenter leurs capacités en termes de nœuds de calculs et de stockage (part Etat : 0,32 M€). De plus un projet

nouveau, dénommé GLICID, a pu être financé (reliquat Etat 400 k€) pour acquérir des premiers équipements initiant la mise en place d'un méso-centre régional de calcul pour toute la communauté ligérienne.

Plusieurs opérations ont également été soutenues par le CPER dans les domaines de la mer et de l'environnement, en particulier : la valorisation des microalgues, l'analyse de la durabilité des structures de béton en mer, la jouvence du bassin d'essais en hydrodynamique marine de l'ECN, l'équipement d'un laboratoire de chimie environnementale.

La Région a affecté en 2020 l'enveloppe budgétaire dédiée au projet immobilier d'IFREMER («BATIMER» pour BATIment Microalgues Environnement Ressources), qui permet de réunir et renforcer les interactions entre les chercheurs en biotechnologies marines.

Le soutien régional contractualisé au titre de cette dernière opération s'établit à 1.313 M€, sans tenir compte d'un abondement qui accompagne l'augmentation du coût du projet. La contribution totale de l'Etat s'élève à 0,705 M€ en 2020.

L'État accompagne l'ensemble des structures d'innovation labellisées par le MESRI sur le territoire ligérien au travers d'une dotation récurrente, dont 2 plateformes technologiques (PFT 85 et PFT e-Mode) et 3 Centres de Ressources Technologiques (CRT CTTM au Mans, CRT Clarté à Laval, CRT We Network à Angers). L'État a mobilisé 0,420 M€ en 2020 pour soutenir ces structures.

La Région apporte enfin son soutien au dispositif « Cap Europe Pays de la Loire », avec l'attribution d'une subvention annuelle de 0,600 M€. L'équipe de Cap Europe accompagne les chercheurs ligériens dans le montage de projets en réponse aux appels européens, en particulier H2020 auquel succèdent Horizon 2020 et Erasmus +

Au 31 décembre 2020, 95.7 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (43.17 M€ dont 4.83M€ en 2020).

3. VOLET TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Au regard de leur situation géographique et des pressions liées au changement climatique et aux activités humaines, les Pays de la Loire présentent de forts enjeux sur les milieux naturels, l'eau et les risques naturels et technologiques. La région dispose d'un potentiel de production d'énergies renouvelables important.

Énergie et changement climatique

31 M€ sont contractualisés entre l'État (ADEME) et la Région.

Pour atteindre l'objectif de la stratégie régionale de transition énergétique de 21 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale d'ici à 2020 et ramener les émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990, les actions complémentaires de l'État (ADEME) et de la Région portent sur le soutien aux opérations de rénovation énergétique des bâtiments, la lutte contre la précarité énergétique des populations à faible revenu et le soutien aux filières d'énergies renouvelables.

Le soutien de l'ADEME aux actions de maîtrise de la demande d'énergie en 2020 a porté sur le financement (à hauteur de 0,15 M€) d'une part d'un Conseiller en Energie Partagée et d'autre part de l'observatoire du bâtiment porté par la Cellule Economique Régionale de la Construction. L'année 2020 est une année de déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique désormais porté par l'ADEME et la Région Pays de la Loire, dispositif de soutien aux EPCI pour la mise en place de Plateformes de la Rénovation Energétique sur tout le territoire.

Cette phase de préparation a été marquée par l'installation d'une nouvelle gouvernance et par l'amplification de la dynamique du collectif des acteurs engagés en faveur de la rénovation énergétique. Un cadre partenarial a été établi à

travers la convention signée par la Région, l'État et l'ADEME en mars et actualisée en décembre 2020. Un travail d'accompagnement important a été mené par la Région auprès des collectivités et du réseau des Espaces Conseil FAIRE préexistants. Pour assurer ces évolutions et cette transition, la Région a poursuivi son soutien aux Espaces info énergie, à hauteur de 0,31 M€, pour l'accompagnement des particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement.

La Région a également accompagné 20 collectivités pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics pour un montant de plus de 0,6 M€ ainsi que 5 projets de méthanisation pour 2,2 M€.

Parallèlement, 2,4 M€ ont été mobilisés par l'ADEME pour le développement des énergies renouvelables, avec le financement de 2 installations de méthanisation avec injection de biogaz, ces dossiers étant désormais co-instruits avec la Région Pays de la Loire, et le financement de 5 installations de chaleur renouvelable : biomasse ou géothermie pour un lycée, une maison de retraite, un hôpital, des bâtiments communaux et une entreprise.

Au 31 décembre 2020, la totalité des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (30,98 M€ dont 5,41 M€ en 2020).

Économie circulaire et économie de ressources

8,4 M€ sont contractualisés entre l'État (ADEME) et la Région.

Outre son implication dans le cadre de l'appel à projets « Économie Circulaire » commun à l'ADEME, la Région et la DREAL, l'ADEME a soutenu, à hauteur de 0,9 M€ au titre du CPER, 5 projets d'accompagnement du changement vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement auprès des entreprises, des agriculteurs, des collectivités et 3 projets d'investissements d'optimisation énergétique (récupération de bio-CO2 ou de gestion des déchets (récupération de bio-CO2, centre de tri, gestion de biodéchets). La

Prévention des risques naturels

L'année 2020 a été marquée par l'instruction de 2 nouveaux Programmes d'Actions de Prévention des *Inondations* (PAPI Basses Vallées Angevines et PAPI Payré), un petit système d'endiguement à Mindin et 4 avenants à des PAPI existants (Noirmoutier, Nantes Métropole, CARENE et Saint-Gilles Croix de Vie).

Reconquête de la biodiversité

19,4 M€ sont contractualisés entre l'État (dont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre des espèces inféodées au milieu aquatique) et la Région.

La Région poursuit son engagement dans la gestion et la valorisation des 22 sites labellisés en réserve naturelle régionale. Outre le fonctionnement des cinq réserves naturelles nationales et la gestion des sites du réseau Natura 2000 (animation et contrats), l'État a financé des actions de connaissance de la biodiversité. En 2020, l'État a ainsi mobilisé plus de 2 M€.

L'État et la Région portent, dans le cadre de la stratégie régionale pour la biodiversité, une action visant à développer une stratégie partagée des aires protégées. Celle-ci s'inscrit parfaitement dans le nouveau cadre de la stratégie nationale pour les

Région a soutenu dix-sept projets pour un montant total de 1 616 787 €,

Plusieurs autres actions ont été accompagnées par la Région au-delà de l'appel à projet pré-cité. A titre d'illustration, elle a soutenu une étude du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire d'analyse et de valorisation des flux de matières, les travaux de la Cellule économique régionale de la construction, de Reseco, de Ruptur et du Comité 21 ainsi que l'étude des flux de matière de la région du CEREMA, ou encore les travaux de l'association AC3A sur la bioéconomie circulaire.

Au 31 décembre 2020, la totalité des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (8,4 M€ dont 1,2 M€ en 2020).

En 2020, l'État a engagé 6,9 M€ pour soutenir les 13 PAPI labellisés en région.

La totalité des crédits contractualisés par la Région étaient engagés au 31 décembre 2020 (6 M€).

Fin 2020, 96 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (9,6M€ dont 0,347 M€ en 2020).

aires protégées marines et terrestres qui a été adoptée par le Gouvernement en janvier 2021.

La connaissance constitue également un axe fort de la stratégie régionale pour la biodiversité. Dans ce cadre, une plateforme naturaliste régionale a été construite avec l'ensemble des acteurs concernés. Elle est dotée depuis 2019 d'un portail de visualisation (www.biodiv-paysdelaloire.fr/), animé par le Conservatoire d'espaces naturels, permettant l'accès à tous des données publiques de faune et de flore validées scientifiquement. Elle sera complétée par un Web SIG, développé par la Région, outil d'aide à la décision dédié notamment aux différentes collectivités de la région.

Fin 2020, la totalité des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (19,42M€ dont 0,553 M€ en 2020).

Préservation des ressources en eau

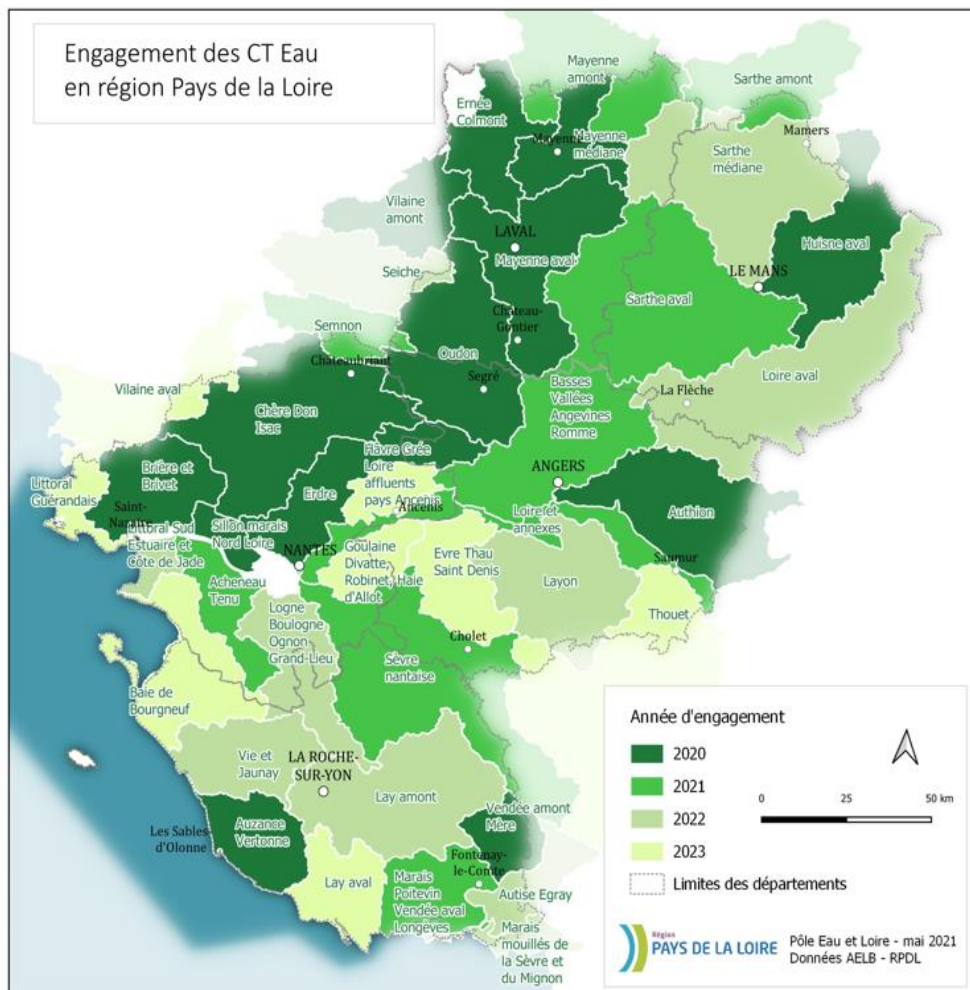
Si l'année 2020 marque la fin du cycle CPER 2015-2020, pour les acteurs de l'eau en région Pays de la Loire, il s'agit de la première année pour la mise en œuvre opérationnelle du Plan Etat-Région pour la reconquête de la ressource en eau des Pays de la Loire qui fédère l'Etat, ces opérateurs dont l'agence de l'eau Loire Bretagne, la Région et les 5 départements pour renforcer la mise en œuvre des actions autour de cette reconquête.

Une partie des crédits CPER accompagne les acteurs concernés dans les territoires par ces actions et notamment :

- autour de la planification des priorités via les structures qui portent les SAGE, Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux,
- dans l'accompagnement de l'animation territoriale pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets via les études préalables ou les postes d'animateurs territoriaux.

Cet accompagnement a contribué à faciliter la mise en place de 13 premiers Contrats Territoriaux pour l'eau, les "CT Eau" qui sont des outils de programmations des actions prioritaires sur 3 ans et qui ont vocation à couvrir l'ensemble de la Région d'ici 2024. Les CT Eau portent des actions autour des milieux aquatiques, de la lutte contre les pollutions diffuses, la gestion quantitative de la ressource en eau, les plans d'actions des captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable.

En complément et sur cette première phase des déploiements des CT, la Région a validé avec les structures locales, en plus de son soutien dans les CT Eau, 4 CRBV de transition : Sèvre nantaise, Layon Aubance, Sarthe amont et Have-Grée.



A titre d'exemple, le CPER a poursuivi en 2020 le financement du Syndicat du bassin versant du Brivet, porteur du CT Eau Brière et Brivet en aidant les postes d'animation générale, de techniciens pour l'implantation du bocage, pour la gestion des milieux aquatiques.

En exemple, une action mise en œuvre par le syndicat du Brivet pour la renaturation des cours d'eau : Il s'agit de la renaturation par re-méandrage d'un cours d'eau auparavant artificialisé en une longue ligne droite défavorable à un équilibre écologique de la rivière. Ces méandres contribuent à une diversification des habitats faune et flore et à une plus grande richesse de la biodiversité.



(crédit photo : Julien GAZEAU / Smbvb)

Par ailleurs, dans les dossiers remarquables financés dans le cadre du CPER par l'agence de l'eau on retiendra également les actions d'adaptation au changement climatique telle la pose de comptages sur les réseaux d'eau potable pour contrôler les débits et éviter les fuites : Région Mancelle, Choletais, agglomération d'Angers, ou les études d'accompagnement du projet vendéen Jourdain de réutilisation des eaux usées.

Projets territoriaux de développement intégré

19,21 M€ sont contractualisés entre l'État (dont ADEME et Agence de l'eau Loire-Bretagne) et la Région.

Les actions soutenues en 2020 ont concerné les projets d'éducation à l'environnement et au développement durable, l'accompagnement des

Le CPER a également accompagné les actions de protection des ressources en eau autour des aires d'alimentation des captages d'eau potable (AAC) pour préserver la qualité des eaux potabilisables. La Régie des Eaux des Coëvrons a ainsi été accompagnée pour des acquisitions foncières des AAC prioritaires, la mise en place de haies protectrices, ou des démonstrations de couverture hivernale des sols agricoles.

Sur de nombreux bassins, dans le cadre des financements régionaux, de nombreuses actions ont été engagées afin de préserver, restaurer et développer le maillage bocager, comme l'Evre, le Layon ou l'Oudon qui ont pu bénéficier d'aides régionales dans le cadre des CT et des CRBV.

La Région a par ailleurs engagé un appel à projets sur les captages afin de soutenir les projets concourant à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau des captages destinés à l'alimentation en eau potable situés en Pays de la Loire, qu'ils soient prioritaires ou non. Il doit permettre aux acteurs de ces territoires de faire preuve d'innovation, de tester de nouvelles approches, d'accélérer le déploiement d'actions opérationnelles et ambitieuses concourant de manière directe à la reconquête de la qualité de la ressource en eau. Un budget de 750 000 € a été réservé à cette démarche régionale.

Fin 2020, 99,6 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (61,44M€ dont 5.98 M€ en 2020).

Au total, sur la période du CPER 2015-2020, plus de 55,2 M€ d'aides en faveur des actions sur la ressource en eau dans le cadre du CPER ont été engagés.

parcs naturels régionaux (PNR), le soutien aux plans climat énergie territoriaux, ainsi que la promotion des écoquartiers et des projets issus de la démarche « écocité ».

En 2020, l'ADEME a notamment poursuivi son implication en matière de mobilité (programme intercommunal de mobilité durable, optimisation de flotte collective de véhicules - 0,155 M€). L'ADEME a également expérimenté un contrat

unique avec Nantes Métropole mêlant le développement de la labellisation Cit'ergie®, du label Economie circulaire et des programmes d'actions en matière d'optimisation énergétique du tertiaire bâti et d'actions d'adaptation au changement climatique (0,7 M€). Enfin, l'ADEME a confirmé son soutien au Collège des Transitions

Sociétales sur un programme de formation des nouveaux élus à la Transition Ecologique (0,11 M€).

Fin 2020, la quasi-totalité (99,93 %) des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (19,196 M€ dont 3,1 M€ en 2020).

4. VOLET NUMERIQUE

Le volet numérique s'articule autour de trois priorités :

- **faire du numérique une chance pour la jeunesse,**
- **renforcer la compétitivité des entreprises,**
- **promouvoir nos valeurs dans la société et l'économie numérique.**

L'accès à un réseau de qualité pour tous les ligériens avec le raccordement fibre optique jusqu'à l'abonné pour 65 % des ligériens à horizon 2020 et fourniture d'un haut débit de qualité (3 – 4 Mbit/s) d'ici 2017, hors zones conventionnée et FttH (Fiber to the Home ou fibre jusqu'à l'abonné) d'intervention publique et le raccordement très haut débit prioritaire aux communautés d'innovation sont inscrits dans la stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) adoptée par l'État et la Région en juillet 2015.

La majorité des investissements correspondants sont valorisés, pour les usages et services, une partie seulement des financements étant contractualisée dans le CPER.

A fin 2020, 1 121 579 bâtiments (logements, établissements, entreprises...), soit près de 49% des locaux en Pays de la Loire, étaient raccordables à la fibre optique, ce qui représente une progression de 339 723 locaux en 4 trimestres.

Développer la mutualisation et le partage de l'information géographique entre les acteurs publics

0,85 M€ sont contractualisés à parité entre l'État et la Région.

Infrastructure de données géographiques (<http://www.geopal.org>) et communauté d'acteurs publics ligériens de l'information géographique, GEOPAL a pour missions la coordination de l'acquisition et de la mise à jour des données géographiques de référence, la diffusion et la communication de l'information géographique à l'aide d'une plateforme de services numériques, l'animation des acteurs, la réutilisation et la valorisation des données

géographiques pour le développement des usages et services à valeur ajoutée.

En 2020, l'État a engagé 18 340 € pour l'hébergement et l'administration de la plateforme et 20 000€ pour la mise à jour de bases de données.

Au 31 décembre 2020, 87,7% des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (0,745 M€).

Usages des outils numériques dans l'enseignement supérieur

11,8 M€ sont consacrés à des projets d'infrastructures numériques et à des initiatives contribuant à la « transition numérique » de l'enseignement supérieur (voir le volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation »).

Égalité numérique des territoires

Au terme de ce CPER et au regard des besoins exprimés des territoires, le soutien final de l'État au déploiement du numérique s'élève à 172 M€.

La participation financière de la Région est évaluée à 118,8 M€.

En 2020, les cinq départements ont mené des travaux de déploiement de la fibre optique en zone d'initiative publique et 278 000 locaux sont raccordables à fin 2020 : 52 751 en Loire-Atlantique, 43 490 en Maine-et-Loire, 40 682 en Mayenne, 78 043 en Sarthe et 63 841 en Vendée.

En 2020, l'État et la Région ont confirmé leur engagement financier respectif pour le soutien à la seconde phase de déploiement de la fibre optique

en Vendée, portant au total le soutien de l'État pour ce département à plus de 58M€ et celui de la Région à 41,6 M€.

La Région a également voté un soutien financier complémentaire pour la seconde phase de déploiement de la fibre optique en Sarthe, portant au total le soutien de la Région à 32 M€.

Couverture téléphonie mobile

Depuis la mise en œuvre du New Deal à l'été 2018, 149 nouvelles implantations de pylônes ont été arrêtées par l'État en Pays de la Loire : 105 au titre du dispositif de couverture ciblée et 24 au titre du dispositif d'extension de la 4G fixe. Sur ces 149 sites, 35 étaient d'ores et déjà en service à fin 2020.

Par ailleurs, la Région et l'État poursuivent leur accompagnement afin de disposer d'une meilleure connaissance de la couverture mobile en région Pays de la Loire, indépendante de celle des opérateurs. En 2020, l'État, aux côtés de la Région a soutenu le syndicat mixte Gigalis à hauteur de 80 000€ pour la réalisation de cette action. Ainsi une étude sur la qualité de la couverture mobile a été menée : 220 000 mesures « voix » et 110 000 mesures « data » ont été réalisées et 25 000 km parcourus.

Au 31 décembre 2020, 63.2 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (0.901 M€ dont 0.118 M€ en 2020).

5. VOLET INNOVATION, FILIERES D'AVENIR ET USINE DU FUTUR

Le CPER a pour objectif de favoriser la modernisation de l'appareil productif régional, l'évolution des besoins en emplois et en compétences et l'émergence de projets structurants.

Ces ambitions s'inscrivent dans la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI) qui identifie 6 champs d'innovation porteurs pour la région reprises dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) :

- les technologies avancées de production,
- les industries maritimes,
- l'alimentation et les bio-ressources,
- l'informatique et l'électronique professionnelle,
- le design et les industries culturelles et créatives,
- les thérapies de demain et la santé.

L'usine du futur

Les financements suivants de l'État et de la Région sont valorisés dans le contrat :

- appui de Bpifrance au travers des « prêts usine du futur » pour un montant estimé de 60 M€ ;
- financements de la Région pour au moins 60 M€.

Au 31 décembre 2020, les prêts financés par Bpifrance s'élèvent à 116,1M€, dont 3,5 M€ en 2020 :

- « prêts numériques » : 16,8 M€ cumulés pour 25 opérations,
- « prêts verts 2 » : 29,6 M€ cumulés pour 29 opérations,
- « prêts robotiques » : 21,8 M€ cumulés pour 34 opérations,
- « prêts croissance automobile » : 3,8 M€ cumulés pour 5 opérations,
- « prêts croissance industrie » : 44,1 M€ pour 35 opérations.

La Région a poursuivi en 2020 son accompagnement en faveur de l'industrie du futur, de l'innovation et le soutien aux filières d'excellence de notre territoire.

A titre d'illustration, près de 900 entreprises ont été accompagnées depuis 2017 dans le cadre du plan régional industrie du futur dont 220 PME/ETI pour la modernisation de leur outil de production. En outre, la Région des Pays de la Loire a lancé en 2020, un appel à projet régional de R&D collaborative pour des projets exclusivement accompagnés et labellisés par les pôles de compétitivité présents sur le territoire ligérien. Une enveloppe totale de 6,3 M€ a été mobilisée. Au total, ce sont 25 projets qui ont été déposés pour cette première édition. Les premiers résultats de cet appel à projets sont très positifs, notamment auprès des TPE et PME. Au vu de cette forte dynamique, la Région a souhaité reconduire en 2021 cet appel à projets.

Poursuite du dispositif « Pays de la Loire - Programme d'investissements d'avenir régionalisé » - PIA3 régionalisé

Le 3^{ème} volet du Programme d'Investissements d'Avenir lancé par le Gouvernement disposait d'une enveloppe régionalisée permettant à chaque Région de choisir dans le cadre d'un pilotage commun avec l'État une déclinaison spécifique d'actions qui s'adressent en priorités aux PME régionales.

Le bilan très positif de l'expérimentation lancée en 2015 et le large plébiscite par les entreprises aidées pour ce circuit de décision agile, ont convaincu l'État et la Région de poursuivre et d'intensifier leur partenariat en mobilisant, sur la période 2018-2020, plus de 27 M€ à parité entre les deux partenaires.

Alors que la consommation budgétaire a suivi depuis début 2018 jusqu'au premier trimestre 2020 une progression régulière laissant entrevoir un épuisement des lignes à la fin de l'année 2020, la crise COVID a provoqué un ralentissement du nombre de dossiers déposés. Aussi, il a été décidé de proroger le dispositif, jusqu'à fin 2021.

En 2020, 8 projets régionaux ont été soutenus pour un montant d'aide État-Région de 2,7 M€. Au total, depuis le lancement du dispositif en 2018, 44 projets ont ainsi été aidés pour un montant de plus de 13,2 M€.

Sur le volet « Pays de la Loire Innovation - PIA3 », 72 % de l'enveloppe affectée a été consommée avec 10 M€ de crédits mobilisés. Le numérique, les biotechnologies et le manufacturing, qui sont trois secteurs-clé de l'économie ligérienne avec également les industries agro-alimentaires,

représentent une part majoritaire des dossiers confirmant les spécialisations régionales.

Sur le volet « Filière », 46 % de l'enveloppe a été mobilisée pour deux projets d'envergure : structuration et de modernisation de la filière de culture des semences de chanvre à vocation industrielle dans le Maine-et-Loire d'une part, et le projet d'usine robotique pilote porté par Proxinnov au sein du Techno-campus Robotique & Cobotique d'autre part.

Enfin sur le 3^{ème} volet du PIA 3 régionalisé, ayant pour vocation de financer l'ingénierie de formations professionnelles et les offres d'accompagnement innovantes, ouvert fin 2019, l'enveloppe prévue n'a pas été encore affectée en 2020 dans le contexte de la crise COVID. L'appel à projets est prolongé jusqu'en mai 2022.

6. VOLET EMPLOI, ORIENTATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Objectifs :

- adaptation des entreprises régionales,
- appui à l'entrepreneuriat,
- orientation tout au long de la vie,
- développement de formations adaptées,
- aide aux publics en difficulté,
- accompagnement des jeunes en rupture de parcours de formation.

Le CPER a pour ambition de favoriser l'adaptation des entreprises régionales par le développement des compétences et la mobilité, d'appuyer l'entrepreneuriat, de permettre une meilleure orientation tout au long de la vie, de développer des formations adaptées et de qualité, d'aider les publics qui cumulent des difficultés d'accès à l'emploi, et d'accompagner les jeunes en rupture de parcours de formation.

À cet effet, 21,16 M€ sont contractualisés entre l'État et la Région. Ces crédits sont mobilisés notamment pour soutenir l'action du CARIF-OREF (observation et analyse de l'emploi et de la

formation) et de l'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT). Cette enveloppe est également destinée à consolider le service public régional de l'orientation et à appuyer des actions issues de la charte tripartite État, Région et partenaires sociaux ainsi que des actions de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales et de filières.

Au 31 décembre 2020, 92.54 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (19,58 M€ dont 2,7 M€ en 2020).

7. VOLET TERRITORIAL

Le volet territorial vise à réduire les disparités entre les territoires afin de renforcer la cohésion, en agissant, d'une part, dans les territoires ruraux présentant des enjeux de revitalisation économique ou des singularités, et d'autre part, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et au sein de la métropole nantaise.

Soutien aux territoires ruraux et périurbains

Les territoires identifiés font face aux enjeux de développement économique, de revitalisation des centres-bourgs, de mise en œuvre des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, de renforcement de la coopération intercommunale et de la gouvernance locale, d'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de valorisation culturelle (abbaye royale de Fontevraud).

La revitalisation économique au titre d'« Agir pour »

Dans les territoires « Agir pour », le CPER conforte la cohérence de l'intervention de l'État et de la Région avec celle des collectivités et optimise l'effet levier des interventions publiques.

Au 31 décembre 2020, l'Etat et la Région ont programmé à hauteur de 50,8 M€ de projets, conformément aux orientations retenues.

Le contrat régional de solidarité territoriale avec les communes impactées par la tempête Xynthia

9 M€ sont contractualisés entre l'État et la Région pour la relance économique du territoire.

Un avenant au contrat régional de solidarité territoriale a été signé le 15 février 2019. Fin 2020, 99,06 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (8,9 M€) et 96,7% des crédits ont été engagés (8,7 M€).

L'île d'Yeu

1,3 M€ sont contractualisés par l'État et la Région pour soutenir et diversifier l'économie, maîtriser l'urbanisation, contribuer à l'autonomie énergétique et au développement du numérique. En 2020, 0,4 M€ ont été engagés pour la Région

Au 31 décembre 2020, la totalité des crédits contractualisés État-Région ont été programmés et engagés (1,3 M€)

La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

1 M€ sont contractualisés à parité entre l'État et la Région pour accompagner le territoire suite à la pollution industrielle intervenue en 2011.

En 2020, 350 209 € ont été mobilisés pour la construction d'un atelier-relais pour CEROP 53.

Au 31 décembre 2020, 98,1% des crédits contractualisés État-Région ont été programmés et engagés (0,981 M€)

L'Abbaye royale de Fontevraud

L'Abbaye royale de Fontevraud est inscrite au CPER à hauteur de 9 M€ dont 6 M€, à parité État -Région, pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite et 3 M€ financés par la Région pour les aménagements d'accueil du public.

Les travaux de mise en accessibilité de la cour d'honneur et d'aménagement du musée d'art moderne se sont terminés en décembre 2020.

L'épidémie de COVID 19 a ralenti le déroulé des travaux en raison des protocoles sanitaires à respecter pour les entreprises. Cependant, la mise en accessibilité suivant le programme défini dans l'ADAP se poursuivront jusqu'en 2023 pour sa phase 1, objet du CPER 2015-2020. A ce titre, le diagnostic d'archéologie préventive a été réalisé en 2020-2021. L'année 2021 a été consacrée aux études d'avant-projet pour améliorer les accès à l'église abbatiale et au cloître.

Au 31 décembre 2020, 94,2 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (8,48 M€ dont 1 M€ en 2020).

Soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les 11 contrats de ville portant sur 46 quartiers ont été signés en 2015 pour une durée de 5 ans et prorogés pour une durée de 2 ans.

L'année 2020 est une année hors du commun du fait de la crise sanitaire qui a traversé le pays. Les quartiers ont été particulièrement touchés, c'est la raison pour laquelle, les crédits politiques de la ville ont été abondés de manière très conséquente. Ainsi, en 2020, hors crédits de droit commun et hors fonds interministériel de prévention de la délinquance, l'État a mobilisé 10,533 M€ au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville : 72 % sur le pilier cohésion sociale, 18 % sur le pilier emploi et développement économique, 6 % sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain et 8 % sur le pilier ingénierie, ressources et évaluation. En complément de ces crédits spécifiques, 119 postes d'adultes-relais sont déployés dans les quartiers afin d'assurer des missions de médiation sociale et

Renforcer les fonctions métropolitaines

La métropole nantaise a initié des projets inscrits au CPER pour renforcer ses fonctions métropolitaines.

Cinq opérations sont inscrites au titre du volet territorial pour 82,1 M€, dont 13,8 M€ de l'État et 32,9 M€ de la Région.

L'opération « Lieu de fabrique et de création pour le spectacle vivant », dénommée « Libre Usine », portée par le Lieu Unique à Nantes et la ville de Nantes, a été inaugurée le 4 décembre 2021. L'État a engagé la totalité de sa participation dès fin 2018, soit 0,9M€. La Région a engagé 0,818 M€, soit 91 % de sa participation.

L'opération de restructuration de l'École supérieure des Beaux-arts de Nantes Métropole (ESBANM) est terminée. Le solde de la subvention de la Région, soit 3.5 M€, a été versée en 2019. L'État versera le solde de la subvention de 4 M€, soit 0.8 M€ en 2021.

Le dossier de demande de subvention de l'opération « Rénovation de la salle Onyx à Saint-

culturelle de proximité, avec un potentiel de 157 postes pour l'ensemble de la région (soit une quarantaine de postes supplémentaires par rapport à 2019).

Les crédits supplémentaires obtenus au cours de l'année 2020 ont bénéficié aux enfants et jeunes des quartiers qui avaient souffert du confinement avec les dispositifs « colos apprenantes » ou « quartiers d'été ». Les associations des quartiers fortement impactées également par la crise ont été également accompagnées grâce au dispositif « quartiers solidaires ».

La mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement urbain NPNRU s'est poursuivie en 2020. En cette fin de CPER, l'ensemble des conventions avec les EPCI porteurs d'un projet d'intérêt régional ou national a été signé. Au total, près de 352 M€ sont programmés par l'ANRU en Pays de la Loire.

Herblain », présenté par la Ville en septembre 2017, a été engagé en 2018 pour un montant de 0,923 M€ à parité État / Région, dont 0,720 M€ au titre du CPER soit la totalité des crédits contractualisés État / Région. Les travaux ont débuté fin 2018 et devraient s'achever en 2022.

L'opération de transfert des infrastructures ferroviaires du site de Nantes État vers le site du Grand Blottereau se concrétise. Les travaux ont été engagés en 2019 et se poursuivront jusqu'en 2022. L'État et la Région ont engagé la totalité des crédits contractualisés sur cette opération (5,12 M€) au titre du volet territorial (avenant n°1)

Enfin, les travaux de construction du CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive) ont officiellement démarré le 6 juin 2019. Le CREPS a été reconnu « Centre de Préparation aux Jeux (CPJ) » et accueillera à ce titre des délégations internationales en vue de la préparation de Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Cette candidature a été retenue par le Ministère des Sports et l'Agence nationale du Sport sous réserve que les équipements soient bien conformes au projet présenté.

Au 31 décembre 2020, l'État et la Région ont engagé la totalité de leur participation, soit 31,5 M€ dont 5,5 M€ par l'État et 26 M€ par la

Région qui assure par ailleurs la maîtrise d'ouvrage du projet.

Au 31 décembre 2020, 99,4% des crédits contractualisés État-Région ont été programmés pour le volet territorial (117 M€ dont 21,1M€ en 2020).

Annexes

Annexe 1 : Tableau détaillé des financements État et Région

Annexe 2 : Tableau synthétique des engagements de l'ensemble des partenaires financiers

Annexe 3 : Tableau financier de suivi des conventions complémentaires

Annexe 4 : Tableaux financiers des crédits contractualisés hors CPER et des crédits valorisés

Annexe 5 : Tableau de suivi de la gouvernance du CPER

Annexe 1 : Tableau détaillé des programmations, engagements et mandatements financements État et Région au 31 décembre 2020

VOLET / OBJECTIFS	OPERATIONS	Montant total (en €) V avenant n°1, 2 et 3	ÉTAT V avenant n°1, 2 et 3	Région V avenant n°1,2 et 3	ÉTAT						RÉGION								
					PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ		PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ				
					Programmé cumulé au 31/12/2020	%	Engagé cumulé au 31/12/2020	%	Mandaté cumulé au 31/12/2020	% / eng	% / crédits inscrits	Programmé cumulé au 31/12/2020	%	Engagé cumulé au 31/12/2020	%	Mandaté cumulé au 31/12/2020	% / eng	% / crédits inscrits	
MOBILITE MULTIMODALE	1.1.1 – Axe Nantes-Angers-Sablé / amélioration des performances de l'axe : schéma directeur d'axe et nœuds, expression des besoins et étude de gains de capacité et de temps de parcours	2 000 000	1 093 000	586 700	1 093 000	100%	1 093 000	100%	848 311	77,6%	77,6%	586 700	100%	586 700	100%	405 607	69,1%	69,1%	
MO1	Transport ferroviaire	1.1.2 – Axe Nantes-Angers-Sablé / amélioration des performances de l'axe : mise en place de la télésurveillance et opérations suite au SD	7 000 000	4 433 000	1 167 000	224 330	5,1%	224 327	5,1%	213 110	95,0%	4,8%	59 033	5,1%	59 033	5,1%	56 082	95,0%	4,8%
		1.1.2 bis – Axe Nantes-Angers-Sablé : mis aux normes LGV : clôture et contrôle de la végétation	12 366 000	2 033 000	2 033 000	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0,0%
		1.1.3 – Axe Nantes-Angers-Sablé : amélioration performance axe : opérations suite au SD et études ERTMS 2, nœud de Sablé et d'Angers	11 800 000	9 659 000	217 000	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0,0%
		1.1.3.a Etudes EP nœuds Angers et Sablé	1 300 000	783 000	217 000	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0,0%
		1.1.3.b Etudes ERTMS du contrat d'avenir	10 500 000	8 876 000		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-	-	-	-	-	-	-
		1.2 - Axe Nantes-Angers-Sablé : terminus technique Ancenis	22 000 000	7 800 000	7 800 000	7 800 000	100%	7 800 000	100%	7 126 217	91,4%	91,4%	7 800 000	100%	7 800 000	100%	7 604 000	97,5%	97,5%
		1.3 – Axe Nantes-Angers-Sablé : suites schéma directeur ferroviaire nœuds de Nantes : EP et premières AVP	7 917 000	3 166 800	2 771 000	0	0%	0	0%	0	0%	0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0,0%
		2 - Axe Nantes-Bordeaux : modernisation	101 334 000	50 667 000	28 889 000	46 000 000	90,8%	46 000 000	90,8%	33 622 364	73,1%	66,4%	28 889 000	100%	28 889 000	100%	28 889 000	100%	100%
		3 – Modernisation des liaisons entre Nantes, la Loire Atlantique et la Bretagne	5 200 000	1 842 000	1 478 000	589 970	32,0%	589 970	32,0%	4 994	0,8%	0,3%	491 460	33,3%	491 460	33,3%	196 203	13,3%	13,3%
		4.1 - Gare de Nantes : mise en accessibilité PMR des quais	12 227 658	3 956 610	6 240 568	2 956 610		2 956 610		2 288 556	77,4%	57,8%	6 240 568	100%	6 240 568	100%	6 240 568	100%	100%
		Crédits valorisés CPER				930 073		930 073											
		4.2 - Gare de Nantes : modernisation du CREM et déplacement du Centre télécom	21 540 776	1 000 000	3 003 797	1 000 000	100%	1 000 000	100%	856 617	85,7%	85,7%	3 003 797	100%	3 003 796	100%	3 003 796	100%	100%
		5 - Gare de St Nazaire : mise en accessibilité PMR des quais	19 528 000	2 307 750	4 895 500	2 307 750	100%	2 307 750	100%	2 186 621	94,8%	94,8%	4 893 439	100%	4 893 439	100%	4 636 590	94,8%	94,7%
		6 - Axe Nantes / St Gilles / Pornic : modernisation	100 422 000	24 462 737	37 191 970	24 462 737	100%	24 462 737	100%	23 239 600	95,0%	95,0%	37 191 970	100%	37 191 970	100%	35 707 372	96,0%	96,0%
		7 - Axe Nantes Cholet : modernisation Clisson Cholet	50 000 000	7 172 853	35 827 147	264 550	3,7%	264 550	3,7%	260 890	98,6%	3,6%	35 827 147	100%	35 827 147	100%	35 827 147	100%	100%
		8 - Création de haltes ferroviaires - Etoile du Mans	10 000 000	1 600 000	3 700 000	171 840		171 840		128 240		8,0%	875 340	23,7%	601 705	16,3%	565 703	94,0%	15,3%
		Crédits valorisés CPER				1 428 160		1 428 160											
9 – Contournement ferroviaire des sites industriels de Donges	150 000 000	50 000 000	39 500 000	50 000 000	100%	50 000 000	100%	13 526 113	27,1%	27,1%	39 126 150	99,1%	39 126 150	99,1%	20 436 903	52,2%	51,7%		
10 – Transfert de Nantes-Etat vers Nantes-Blottereau : apport de l'État pour la partie ferroviaire de ce projet urbain	14 196 000	6 740 000		0	0%	0	0%	0	0%	0%	-	-	-	-	-	-	-		
11 – Alençon – Le Mans – Tours	4 150 000	3 800 000		0	0%	0	0%				-	-	-	-	-	-	-		
Crédits valorisés CPER				3 700 000		3 700 000													
12 – Chateaubriant – Rennes	7 700 000	1 300 000	6 400 000	1 300 000	100%	1 300 000	100%	650 000	50,0%	50,0%	6 400 000	100%	6 400 000	100%	3 200 000		50,0%		
MO1	Total transport ferroviaire	559 381 434	183 033 750	181 700 682	138 170 787	75,5%	138 170 783	75,5%	84 951 633	61,5%	46,4%	171 384 604	94,3%	171 110 968	94,2%	146 768 970	85,8%	80,8%	
MO2	Infrastructures routières	1.1 – Périphérique de Nantes : études du parti d'aménagement	430 000	215 000		215 000	100%	191 679	89,2%	174 349	91,0%	81,1%	-	-	-	-	-	-	
		1.2 – Périphérique de Nantes : aménagement entre les portes d'Orvault et de Rennes et autres aménagement	13 800 000	7 550 000		7 250 000	96,0%	6 306 085	83,5%	5 562 322	88,2%	73,7%	-	-	-	-	-	-	
		1.3 – Périphérique de Nantes : bifurcation RN165-RN444	4 900 000	4 900 000		4 750 000	96,9%	4 437 354	90,6%	3 434 975	77,4%	70,1%	-	-	-	-	-	-	
		1.4 – Fluidification du périphérique	11 000 000	5 500 000	1 375 000	465 000	8,5%	295 507	5,4%	69 381	23,5%	1,3%	1 375 000	100%	1 375 000	100%	0	0%	
		2.1 - RN 162 : déviation Moulay-Mayenne phase 2	6 080 000	3 040 000	2 432 000	1 990 000	65,5%	1 510 813	49,7%	1 251 071	82,8%	41,2%	2 432 000	100%	0	0%	0	0%	
		2.2 – Déviation Moulay-Mayenne phase 3 et aménagement de la RN 12	32 000 000	19 400 000	1 100 000	13 080 000	67,4%	12 335 705	63,6%	7 476 050	60,6%	38,5%	1 100 000	100%	1 100 000	100%	382 500	34,8%	34,8%
		3.1 – RN 171 : déviation de Bouvron	15 000 000	15 000 000		13 650 000	91,0%	12 376 101	82,5%	11 624 855	93,9%	77,5%	-	-	-	-	-	-	-
		3.2 – RN 171 : protection acoustique de Trignac et Montoir	10 604 000	10 604 000		9 600 000	90,5%	9 411 387	88,8%	9 171 068	97,4%	86,5%	-	-	-	-	-	-	-
		3.3 – RN 165 : Travaux préparatoires à la mise à 2x3 voies entre Nantes et Savenay	1 900 000	1 900 000		700 000	36,8%	75 180	4,0%	0	0,0%	0,0%	-	-	-	-	-	-	-
		4.1 – Réduction de points noirs bruit	1 749 000	1 749 000		1 749 000	100%	1 749 000	100%	1 718 634	98,3%	98,3%	-	-	-	-	-	-	-

		4.2 – Protection de captage eau potable	3 449 000	3 449 000		850 000	24,6%	807 057	23,4%	806 889	100%	23,4%	-	-	-	-	-	-			
		6 – Etudes de trafic Nord-Sud en aval de Nantes	200 000		200 000	-	-	-	-	-	-	-	200 000	100%	200 000	100%	138 726	69,4%	69,4%		
MO2	Total infrastructures routières		101 112 000	73 307 000	5 107 000	54 329 000	74,1%	49 502 186	67,5%	41 289 595	83,4%	56,3%	5 107 000	100%	2 675 000	52,4%	521 226	19,5%	10,2%		
MO3	Développement du Grand Port Maritime	1.1 - Site industriel de Saint-Nazaire : hub logistique	10 000 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	100%	2 900 000	100%	2 078 101	71,7%	71,7%	2 900 000	100%	2 900 000	100%	2 319 693	80,0%	80,0%		
		1.2 - Site industriel de Saint-Nazaire :restructuration (dont bd des Apprentis)	9 491 000	2 754 000	4 050 000	2 754 000	100%	2 754 000	100%	2 019 864	73,3%	73,3%	4 050 000	100%	4 050 000	100%	3 083 525	76,1%	76,1%		
		1.3 - Valorisation du site du Carnet	5 000 000	1 500 000	1 900 000	1 500 000	100%	1 500 000	100%	217 841	14,5%	14,5%	1 900 000	100%	1 900 000	100%	363 166	19,1%	19,1%		
		1.4 – Accélérer la conversion portuaire et eco technologique du site du Carnet	9 000 000	2 350 000	2 350 000	0	0%	0	0%	0	0%	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	
		1.5 - Augmentation capacités d'accueil du poste à liquides	8 000 000	3 600 000	3 000 000	3 600 000	100%	3 600 000	100%	0	0,0%	0%	3 000 000	100%	3 000 000	100%	600 000	20,0%	20,0%		
		<i>Sous-total développement industriel portuaire</i>	<i>41 491 000</i>	<i>13 104 000</i>	<i>14 200 000</i>	<i>10 754 000</i>	<i>82,1%</i>	<i>10 754 000</i>	<i>82,1%</i>	<i>4 315 806</i>	<i>40,1%</i>	<i>32,9%</i>	<i>11 850 000</i>	<i>83,5%</i>	<i>11 850 000</i>	<i>83,5%</i>	<i>6 366 385</i>	<i>53,7%</i>	<i>44,8%</i>		
		2.1 – Etudes du chantier de transport combiné de Montoir	259 000	47 000	97 000	46 620	99,2%	46 620	99,2%	28 235	60,6%	60,1%	93 240	96,1%	93 240	96,1%	56 470	60,6%	58,2%		
		2.2 – Nouvelles capacités logistiques - filière froid (Viabilisation plateforme logistique Est de Montoir)	2 000 000	100 000	400 000	0	0%	0	0%	0	0%	0%	400 000	100%	400 000	100%	0	0,0%	0,0%		
		2.3 – Projets nautais portuaires / Cheviré	5 500 000	450 000	650 000	0	0%	0	0%	0	0%	0%	650 000	100%	650 000	100%	0	0,0%	0,0%		
		<i>Sous-total offre logistique</i>	<i>7 759 000</i>	<i>597 000</i>	<i>1 147 000</i>	<i>46 620</i>	<i>7,8%</i>	<i>46 620</i>	<i>7,8%</i>	<i>28 235</i>	<i>60,6%</i>	<i>4,7%</i>	<i>1 143 240</i>	<i>99,7%</i>	<i>1 143 240</i>	<i>99,7%</i>	<i>56 470</i>	<i>4,9%</i>	<i>4,9%</i>		
		3 - Aménagement de l'avant port de Saint-Nazaire	3 000 000	1 500 000	500 000	1 500 000	100%	1 500 000	100%	609 180	40,6%	40,6%	500 000	100%	500 000	100%	283 035	56,6%	56,6%		
MO3		4 - Performance de l'outil industriel	7 700 000	2 900 000	2 000 000	2 400 000	82,8%	2 900 000	100%	2 374 830	81,9%	81,9%	2 000 000	100%	2 000 000	100%	1 724 407	86,2%	86,2%		
MO3	Total développement du Grand Port Maritime		59 950 000	18 101 000	17 847 000	14 700 620	81,2%	15 200 620	84,0%	7 328 051	48,2%	40,5%	15 493 240	86,8%	15 493 240	86,8%	8 430 297	54,4%	47,2%		
MO4	Etudes multimodales	1 – Schéma directeur d'accessibilité du secteur de Nantes-Atlantique	2 500 000	1 250 000	625 000	0	0%	0%	0%	0%	0%	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%			
MO4	Total Etudes multimodales		2 500 000	1 250 000	625 000	0	0%	0%	0%	0%	0%	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%			
TOTAL MOBILITÉ MULTIMODALE			722 943 434	275 691 750	205 279 682	207 200 407	75,2%	202 873 589	73,6%	133 569 278	65,8%	48,4%	191 984 844	93,5%	189 279 208	92,2%	155 720 493	82,3%	75,9%		
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION																					
		AGROCAMPLUS OUEST : réhabilitation et extension	4 000 000	500 000	1 500 000	500 000	100%	500 000	100%	400 000	80,0%	80,0%	1 500 000	100%	1 500 000	100%	1 500 000	100%	100%		
		ECN : réhabilitation du bâtiment B	1 500 000	1 365 000		0	0%	0	0%	0	0%	0%	-	0%	-	0%	-	-	-		
ES1	Attractivité des campus	ENSM – ECN : regroupement sur le campus de l'ECN	11 530 000	5 030 000	2 500 000	4 200 000	83,5%	1 934 071	38,5%	1 226 318	63,4%	24,4%	2 500 000	100%	2 500 000	100%	700 000	28,0%	28,0%		
				3 730 000	2 500 000	4 200 000	83,5%	1 934 071	38,5%	1 226 318	63,4%	24,4%	0	0%	0	0%	0	0%			
				1 300 000																	
				IMT Atlantique : Rénovation des bâtiments (hébergements, administration-enseignement-recherche)	2 364 000	2 364 000		2 364 000	100%	2 364 000	100%	2 364 000	100%	100%	-	0%	-	0%	-	-	-
				ENSAM : Restructuration des bâtiments E et F	9 000 000	5 000 000	2 000 000	5 000 000	100%	3 663 918	73,3%	1 363 725	37,2%	27,3%	2 000 000	100%	2 000 000	100%	1 422 223	71,1%	71,1%
				UA : Extension ISTIA - pôle ingénierie	5 500 000		3 000 000	-	-	-	-	-	-	3 000 000	100%	28 290	0,9%	22 200	78,5%	0,7%	
				UA : Maison d'accueil des chercheurs étrangers (hôtel d'application)	4 000 000		1 000 000	-	-	-	-	-	-	0	0%	0	0%	0	0%	0,0%	
				UA : réhabilitation de l'UFR Lettres	6 000 000	4 875 000		2 869 000	58,9%	2 869 000	58,9%	1 350 000	47,1%	27,7%	-	0%	-	0%	-	-	-
				UA : Réhabilitation de l'UFR Médecine (dernière tranche)	6 000 000	4 500 000		4 500 000	100%	4 500 000	100%	2 300 000	51,1%	51,1%	-	0%	-	0%	-	-	-
				UA : Réhabilitation de l'UFR Sciences	1 000 000	1 000 000		150 000	15,0%	150 000	15,0%	150 000	100%	15,0%	-	0%	-	0%	-	-	-
				UA : Restructuration de l'IUT	2 000 000		1 000 000	-	-	-	-	-	-	1 000 000	100%	1 000 000	100%	1 000 000	100%	100%	
				UM : Réhabilitation IUT Le Mans – Demi Grand et GMP	7 000 000	1 635 000	2 700 000	1 635 000	100%	1 635 000	100%	650 000	39,8%	39,8%	2 700 000	100%	2 700 000	100%	679 511	25,2%	25,2%
				UM : Réhabilitation de l'UFR LLSH et implantation de la MSHS	10 800 000	10 800 000		10 800 000	100%	10 775 424	99,8%	10 510 471	97,5%	97,3%	-	0%	-	0%	-	-	-
				UM : Campus Laval : nouveau bâtiment UFR Droit et ESPE	6 000 000		2 000 000	-	0%	-	-	-	-	2 000 000	100%	2 000 000	100%	1 987 907	99,4%	99,4%	
				UN : Campus HU - volet formation - études	3 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	100%	1 000 000	100%	400 000	40,0%	40,0%	1 000 000	100%	334 266	33,4%	102 028	30,5%	10,2%
				UN : Extension BIAS (surfaces FC + tertiaires UBL, Présidence)	13 000 000		4 948 000	-	0%	-	-	-	-	4 948 000	100%	4 948 000	100%	992 726	20,1%	20,1%	
				UN : Les Nouvelles BU de l'Erdre (e-learning)	7 000 000	5 000 000	1 000 000	5 000 000	100%	5 000 000	100%	4 169 800	83,4%	83,4%	1 000 000	100%	1 000 000	100%	0	0%	0%
				UN : Restructuration UFR Sciences - accueil du Département informatique de l'IUT	7 000 000	3 350 000	1 325 000	350 000	10,4%	350 000	10,4%	155 551	44,4%	4,6%	1 325 000	100%	1 325 000	100%	0	0%	0%
				UN : Travaux de raccordement au réseau de chaleur métropolitain	1 000 000	1 000 000		1 000 000	100%	1 000 000	100%	1 000 000	100%	100%	-	0%	-	0%	-	-	-
				UN : campus Saint Nazaire : Regroupement ESR - études	3 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	100%	1 000 000	100%	500 000	50,0%	50,0%	1 000 000	100%	1 000 000	100%	200 000	20,0%	20,0%
		UN : IUT La Roche sur Yon : extension département génie biologique	2 000 000	600 000	500 000	600 000	100%	600 000	100%	500 000	83,3%	83,3%	500 000	100%	500 000	100%	115 000	23,0%	23,0%		
ES1	TOTAL Attractivité des campus		112 694 000	49 019 000	25 473 000	40 968 000	83,6%	37 341 413	76,2%	27 039 865	72,4%	55,2%	24 473 000	96,1%	20 835 556	81,8%	8 721 595	41,9%	34,2%		
ES2	Vie étudiante	Angers - Construction d'un RU dans le centre ville	3 500 000	875 000	875 000	875 000	100%	875 000	100%	875 000	100%	100%	875 000	100%	875 000	100%	800 000	91,4%	91,4%		
		Angers - Réhabilitation de la résidence universitaire « Couffon Pavot »	7 546 000	2 400 000	3 773 000	2 400 000	100%	2 400 000	100%	2 400 000	100%	100%	3 773 000	100%	3 773 000	100%	3 773 000	100%	100%		
		Nantes – Réhabilitation de la cafétéria de Lettres (Projet Nouveau Terre)	1 000 000	1 000 000		1 000 000	100%	962 044	96,2%	640 518	66,6%	64,1%	-	0%	-	0%	-	0%	0%		

		Nantes - Réhabilitation du restaurant universitaire « Le Rubis »	2 930 000		1 980 000		-	0%		-	-	-	-	-	1 980 000	100%	1 980 000	100%	1 980 000	100%	100%		
		UA : Extension de La Passerelle (espace vie étudiante et Terre des sciences)	3 000 000		3 000 000		-	0%		-	-	-	-	-	3 000 000	100%	3 000 000	100%	614 543	20,5%	20,5%		
ES2	TOTAL Vie étudiante		17 976 000	4 275 000	9 628 000		4 275 000	100%	4 237 044	99,1%	3 915 518	92,4%	91,6%		9 628 000	100%	9 628 000	100%	7 167 543	74,4%	74,4%		
ES3	Numérique	Aménagement BU pour data center mutualisé	1 000 000		500 000		500 000	100%							500 000	100%	500 000	100%	142 621	28,5%	28,5%		
		Volet numérique UBL	9 610 000	5 000 000	2 535 000		5 000 000	100%	4 999 851	100%	4 027 890	80,6%	80,6%		2 535 000	100%	2 535 000	100%	1 627 880	64,2%	64,2%		
		Volet numérique IMT Atlantique	1 150 000	390 000	380 000		390 000	100%	382 918	98,2%	382 918	100%	98,2%		380 000	100%	380 000	100%	348 000	91,6%	91,6%		
ES3	TOTAL Numérique	11 760 000	5 390 000	3 415 000		5 390 000	100%	5 382 769	99,9%	4 410 808	81,9%	81,8%		3 415 000	100%	3 415 000	100%	2 118 501	62,0%	62,0%			
SOUS TOTAL Enseignement supérieur			142 430 000	58 684 000	38 516 000		50 633 000	86,3%	46 961 226	80,0%	35 366 191	75,3%	60,3%		37 516 000	97,4%	33 878 556	88,0%	18 007 639	53,2%	46,8%		
R11	Biologie-Santé	ONIRIS Institut vétérinaire de recherche pré clinique - volet équipements	1 000 000		300 000		-	-							300 000	100%	300 000	100%	300 000	100%	100%		
		ONIRIS soutien doctoral	384 000	192 000	192 000		192 000	100%	192 000	100%	192 000	100%	100%		192 000	100%	192 000	100%	118 454	61,7%	61,7%		
		Plateforme CIMA	1 500 000	300 000	412 000		300 000	100%	300 000	100%	300 000	100%	100%		412 000	100%	412 000	100%	179 600	43,6%	43,6%		
		TRANSLAT ANGERS Equipement IRIS 2 et animalerie	500 000	250 000												-	-	-	0%	-	-	-	
		TRANSLAT ANGERS Renforcement du SCAHU	250 000	150 000			650 000	100%	650 000	100%	541 000	83,2%	83,2%			-	-	-	0%	-	-	-	
		TRANSLAT ANGERS Vasculaire, métabolisme et nutrition (PACEM)	930 000	250 000	182 000																		
		TRANSLAT ANGERS Vasculaire, métabolisme et nutrition (PREMMI dont zebra fish)	650 000		225 000			-	0%		-	0%				609 000	100%	609 000	100%	317 000	52,1%	52,1%	
		TRANSLAT ANGERS Vectorisation et nanomédecines (MINT)	270 000		202 000			-	0%		-	0%											
		TRANSLAT NANTES Animalerie IRS2 UTE IRS-UN	1 000 000	400 000	175 000																		
		TRANSLAT NANTES Bio-imagerie et exploration fonctionnelle (dont MEB cryo)	1 700 000	800 000	307 000		1 400 000	100%	1 400 000	100%	1 350 899	96,5%	96,5%			599 000	100%	599 000	100%	403 000	67,3%	67,3%	
		TRANSLAT NANTES Criblage à haut débit	690 000		117 000																		
		TRANSLAT NANTES Jouvence d'équipements mutualisés	610 000	200 000																			
		UN : Campus HU - volet pré-clinique - études	2 000 000		750 000			-	-		-	-				0	0%	0	0%	0		0,0%	
UN : Campus HU - volet recherche - études	4 000 000		1 200 000			-	-		-	-				1 200 000	100%	1 200 000	100%	640 634	53,4%	53,4%			
XEMIS2		750 000	294 000			-	-		-	-				294 000	100%	293 000	99,7%	207 072	70,7%	70,4%			
R11	TOTAL Biologie – Santé		16 234 000	2 542 000	4 356 000		2 542 000	100%	2 542 000	100%	2 383 899	93,8%	93,8%		3 606 000	82,8%	3 605 000	82,8%	2 165 760	60,1%	49,7%		
R12	Alimentation-Végétal	AGROCAMPUS : soutien doctoral	576 000	288 000	288 000		240 000	83,3%	240 000	83,3%	240 000	100%	83,3%		248 100	86,1%	248 100	86,1%	194 700	78,5%	67,6%		
		INRA : Phénotic - Pôle ingénierie végétale sur le phénotypage - volet équipements	4 000 000		725 000		-	-		-	-				725 000	100%	725 000	100%	79 600	11,0%	11,0%		
		INRA : Phénotic - Pôle ingénierie végétale sur le phénotypage - volet immobilier	2 000 000		450 000		-	-		-	-				450 000	100%	450 000	100%	0	0,0%	0,0%		
		ONIRIS : volet immobilier - Centre intégré dédié à l'innovation alimentaire et à la sécurité des aliments	5 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000	100%	1 000 000	100%	1 000 000	100%	100%		1 000 000	100%	1 000 000	100%	645 804	64,6%	64,6%		
		TRADER - Approche durable de la transformation des agro-ressources	4 000 000		1 025 000		-	-		-	-				1 025 000	100%	1 025 000	100%	648 810	63,3%	63,3%		
R12	TOTAL Alimentation-Végétal	15 576 000	1 288 000	3 488 000		1 240 000	96,3%	1 240 000	96,3%	1 240 000	100%	96,3%		3 448 100	98,9%	3 448 100	98,9%	1 568 914	45,5%	45,0%			
R13	Lettres Langues Sciences Humaines et Sociales	Développement et internationalisation des SHS	1 553 000	353 000	1 200 000		352 697	99,9%	352 697	99,9%	321 694	91,2%	91,1%		1 162 598	96,9%	1 162 598	96,9%	621 150	53,4%	51,8%		
R13	TOTAL Lettres, Langue Science Humaine et sociale		1 553 000	353 000	1 200 000		352 697	99,9%	352 697	99,9%	321 694	91,2%	91,1%		1 162 598	96,9%	1 162 598	96,9%	621 150	53,4%	51,8%		
R14	Science des matériaux - Mécanique et ingénierie	CIMEN Microscopes IMN et INRA	3 800 000	1 035 000	807 000		1 035 000	100%	1 035 000	100%	1 035 000	100%	100%		807 000	100%	807 000	100%	807 000	100%	100%		
		CISPEO Chimie moléculaire innovante Angers	990 000	250 000	144 000		250 000	100%	250 000	100%	250 000	100%	100%		144 000	100%	144 000	100%	26 196	18,2%	18,2%		
		CISPEO Chimie moléculaire innovante La Roche sur Yon	120 000	60 000			60 000	100%	60 000	100%	60 000	100%	100%		-	-	-	0%	-	-	-		
		CISPEO Chimie moléculaire innovante Le Mans	360 000	100 000	58 000		100 000	100%	100 000	100%	90 000	90%	90%		57 188	98,6%	57 188	98,6%	57 188	100%	98,6%		
		CISPEO Chimie moléculaire innovante Nantes	585 000	100 000	151 000		100 000	100%	100 000	100%	100 000	100%	100%		151 000	100%	151 000	100%	150 556	99,7%	99,7%		
		ENSAM : Halle d'essais et de caractérisation	4 000 000		1 500 000		-	0%	-	0%	-	-			1 500 000	100%	1 500 000	100%	859 652	57,3%	57,3%		
		FACTORY (usine du futur)	2 000 000		600 000		-	0%	-	0%	-	-			600 000	100%	600 000	100%	600 000	100%	100%		
		LMAc : évaluation et contrôle non destructifs des matériaux	1 500 000		675 000		-	0%	-	0%	-	-			675 000	100%	675 000	100%	600 000	88,9%	88,9%		
		LMAC : réseaux de transducteurs acoustiques	3 500 000	900 000			900 000	100%	900 000	100%	885 000	98,3%	98,3%		-	0%	-	0%	-	-	-		
		PRIIC Ingénierie de la construction et écoconstruction	1 940 000	700 000	320 000		700 000	100%	700 000	100%	630 000	90%	90%		320 000	100%	320 000	100%	165 000	51,6%	51,6%		
		UA : Restructuration du laboratoire Moitech Anjou - volet immobilier CISPEO	1 000 000		375 000		-	-		-	-				375 000	100%	375 000	100%	353 792	94,3%	94,3%		
UM : Le Mans Acoustique - volet immobilier (réhabilitation et extension)	8 000 000		2 000 000		-	-		-	-				2 000 000	100%	2 000 000	100%	622 702	31,1%	31,1%				
R14	TOTAL Science des matériaux – Mécanique et ingénierie		27 795 000	3 145 000	6 630 000		3 145 000	100%	3 145 000	100%	3 050 000	97,0%	97,0%		6 629 188	100%	6 629 188	100%	4 242 086	64,0%	64,0%		
R15	STIC-Maths	Calcul intensif CCIPL	700 000	300 000											-	-	-	-	-	-	-		
		Calcul intensif TIER2	300 000	150 000			450 000	100%	450 000	100%	424 700	94,4%	94,4%		-	-	-	-	-	-	-		
		Calcul intensif ICI	2 300 000	320 000	875 000		320 000	100%	320 000	100%	320 000	100%	100%		875 000	100%	875 000	100%	875 000	100%	100%		

R15	STIC-Maths	SEDUCE IMT Atlantique Plateforme « verte » Grid5k	1 075 000		181 000								181 000	100%	181 000	100%	156 500	86,5%	86,5%	
		SNUM création et fabrication numérique (dont Coraulis)	1 550 000	510 000			510 000	100%	510 000	100%	489 000	95,9%	95,9%	-	-	-	-	-	-	-
		SNUM LERIA	150 000	90 000			90 000	100%	90 000	100%	90 000	100%	100%	-	-	-	-	-	-	-
R15	TOTAL STIC-Maths	6 075 000	1 370 000	1 056 000	1 370 000	100%	1 370 000	100%	1 323 700	96,6%	96,6%	1 056 000	100%	1 056 000	100%	1 031 500	97,7%	97,7%		
R16	Mer-Environnement-Villes et territoires	I-G-Pro-BE (micro algues et procédés) IMT Atlantique	1 050 000	240 000	375 000	240 000	100%	240 000	100%	240 000	100%	100%	375 000	100%	375 000	100%	375 000	100%	100%	
		I-G-Pro-BE (micro algues et procédés) La Roche sur Yon	200 000	50 000	56 000	50 000	100%	50 000	100%	50 000	100%	100%	56 000	100%	56 000	100%	56 000	100%	100%	
		I-G-Pro-BE (micro algues et procédés) Saint-Nazaire	2 014 000	850 000	226 000	850 000	100%	850 000	100%	800 000	94,1%	94,1%	226 000	100%	226 000	100%	74 000	32,7%	32,7%	
		IFREMER : Biotechnologies marines - BATIMER - volet équipements	1 000 000		188 000		-	0%	-	-	-	-	-	188 000	100%	188 000	100%	0	0%	0%
		IFREMER : Biotechnologies marines – BATIMER - volet immobilier	3 000 000		1 125 000		-	0%	-	-	-	-	-	1 125 000	100%	1 125 000	100%	0	0%	0%
		NEMO : extension du bassin d'essais - volet immobilier	4 000 000		1 200 000		-	-	-	-	-	-	-	756 250	63,0%	756 250	63,0%	0	0%	0%
		NEMO : extension du bassin d'essais - volet équipements	4 000 000	800 000	800 000	700 000	87,5%	700 000	87,5%	630 000	90,0%	78,8%	350 000	43,8%	350 000	43,8%	0	0%	0%	
		PRiIC mer (CSMAR et GCEM) - Nantes	2 660 000	390 000	603 000	390 000	100%	390 000	100%	361 000	92,6%	92,6%	588 000	97,5%	588 000	97,5%	222 000	37,8%	36,8%	
		PRiIC mer (CSMAR et GCEM) – Saint Nazaire	80 000	16 000		16 000	100%	16 000	100%	16 000	100%	100%	-	-	-	-	-	-	-	
		S2E PDL (environnement - ville) ONEVU	680 000	400 000	140 000	400 000	100%	400 000	100%	376 500	94,1%	94,1%	140 000	100%	140 000	100%	85 000	60,7%	60,7%	
S2E PDL (environnement - ville) Plate-forme analytique	779 000		390 000		-	0%	-	-	-	-	389 020	99,7%	389 020	99,7%	167 620	43,1%	43,0%			
S2E PDL (environnement - ville) Télédétection géophysique	695 000		348 000		-	0%	-	-	-	-	346 406	99,5%	346 406	99,5%	91 792	26,5%	26,4%			
S2E PDL (environnement - ville) Télédétection géophysique ESGT Le Mans	100 000		50 000		-	-	-	-	-	-	50 000	100%	50 000	100%	49 890	99,8%	99,8%			
R16	TOTAL Mer-Environnement-Ville et territoires	20 258 000	2 746 000	5 501 000	2 646 000	96,4%	2 646 000	96,4%	2 473 500	93,5%	90,1%	4 589 676	83,4%	4 589 676	83,4%	1 121 302	24,4%	20,4%		
R17	Planétologie	Planétologie	6 000 000	6 000 000		6 000 000	100%	6 000 000	100%	6 000 000	100%	100%	-	-	-	-	-	-		
R17	TOTAL Planétologie	6 000 000	6 000 000		6 000 000	100%	6 000 000	100%	6 000 000	100%	100%									
R18	Ingénierie de projets européens et internationaux	Soutien à ingénierie de projets de recherche européens et internationaux (CAP Europe Pays de la Loire)	3 600 000		600 000		-	-	-	-	0%	0%	550 000	91,7%	550 000	91,7%	481 400	87,5%	80,2%	
R18	TOTAL Ingénierie de projets		3 600 000		600 000								550 000	91,7%	550 000	91,7%	481 400	87,5%	80,2%	
R19	Innovation et Transfert	Innovation	6 440 000	2 415 000	2 415 000	2 415 000	100%	2 415 000	100%	2 415 000	100%	100%	2 415 000	100%	2 415 000	100%	2 415 000	100%	100%	
R19	TOTAL Innovation et Transfert		6 440 000	2 415 000	2 415 000	2 415 000	100%	2 415 000	100%	2 415 000	100%	100%	2 415 000	100%	2 415 000	100%	2 415 000	100%	100%	
SOUS TOTAL Recherche innovation			103 531 000	19 859 000	25 246 000	19 710 697	99,3%	19 710 697	99,3%	19 207 793	97,4%	96,7%	23 456 562	92,9%	23 455 562	92,9%	13 647 112	58,2%	54,1%	
TOTAL Enseignement supérieur, recherche, innovation			245 961 000	78 543 000	63 762 000	70 343 697	89,6%	66 671 923	84,9%	54 573 984	81,9%	69,5%	60 972 562	95,6%	57 334 118	89,9%	31 654 751	55,2%	49,6%	
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE																				
TEE1	Énergie et changement climatique	Énergie et changement climatique	30 980 000	15 480 000	15 500 000	15 480 000	100%	14 999 908	96,9%	7 978 638	53,2%	51,5%	15 500 000	100%	15 500 000	100%	11 482 890	74,1%	74,1%	
TEE1	TOTAL énergie et changement climatique		30 980 000	15 480 000	15 500 000	15 480 000	100%	14 999 908	96,9%	7 978 638	53,2%	51,5%	15 500 000	100%	15 500 000	100%	11 482 890	74,1%	74,1%	
TEE2	Économie circulaire et économie des ressources	Écologie industrielle, efficacité énergétique dans l'économie, consommation valorisation des déchets	8 400 000	7 200 000	1 200 000	7 200 000	100%	6 321 842	87,8%	3 886 008	61,5%	54,0%	1 200 000	100%	1 200 000	100%	1 118 437	93,2%	93,2%	
TEE2	TOTAL économie circulaire et économie ressources		8 400 000	7 200 000	1 200 000	7 200 000	100%	6 321 842	87,8%	3 886 008	61,5%	54,0%	1 200 000	100%	1 200 000	100%	1 118 437	93,2%	93,2%	
TEE3	Prévention risques naturels	Risques d'inondation et autres risques	200 000	200 000		126 879	63,4%	104 112	52,1%	81 360	78,1%	40,7%								
		Risques d'inondation et autres risques	100 000	100 000	6 000 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%		6 000 000	100%	6 000 000	100%	4 671 319	77,9%	77,9%	
		Risques d'inondation et autres risques	9 700 000	3 700 000		3 474 609	93,9%	1 713 041	46,3%	1 634 683	95,4%	44,2%								
TEE3	TOTAL Prévention des risques naturels	10 000 000	4 000 000	6 000 000	3 601 488	90,0%	1 817 153	45,4%	1 716 043	94,4%	42,9%	6 000 000	100%	6 000 000	100%	4 671 319	77,9%	77,9%		
TEE4	Reconquête de la biodiversité	Biodiversité	19 320 000	6 320 000		6 320 000	100%	6 320 000	100%	6 320 000	100%	100%	13 000 000	100%	13 000 000	100%	11 016 575	84,7%	84,7%	
		Biodiversité	100 000	100 000		100 000	100%	100 000	100%	100 000	100%	100%								
TEE4	TOTAL Reconquête de la biodiversité		19 420 000	6 420 000	13 000 000	6 420 000	100%	6 420 000	100%	6 420 000	100%	100%	13 000 000	100%	13 000 000	100%	11 016 575	84,7%	84,7%	
TEE5	Préservation ressources en eau	Eau	61 700 000	35 200 000	26 500 000	34 949 620	99,3%	34 949 620	99,3%	25 452 769	72,8%	72,3%	26 500 000	100%	20 248 656	76,4%	19 549 244	96,5%	73,8%	
TEE5	TOTAL Préservation des ressources en eau		61 700 000	35 200 000	26 500 000	34 949 620	99,3%	34 949 620	99,3%	25 452 769	72,8%	72,3%	26 500 000	100%	20 248 656	76,4%	19 549 244	96,5%	73,8%	
TEE6	Projets territoriaux de développement intégré	Éducation à l'environnement et au développement durable	270 000	270 000		256 000	94,8%	247 210	91,6%	246 210	99,6%	91,2%								
		Projets territoriaux de développement durable	17 940 000	3 240 000		3 240 000	100%	3 205 787	98,9%	2 076 713	64,8%	64,1%								
		Projets territoriaux de développement durable	1 000 000	1 000 000	14 700 000	1 000 000	100%	1 000 000	100%	743 097	74,3%	74,3%	14 700 000	100%	14 700 000	100%	13 339 637	90,7%	90,7%	

TEE6	TOTAL Projets territoriaux développement intégré		19 210 000	4 510 000	14 700 000	4 496 000	99,7%	4 452 997	98,7%	3 066 020	68,9%	68,0%	14 700 000	100%	14 700 000	100%	13 339 637	90,7%	90,7%		
TOTAL Transition écologique et énergétique			149 710 000	72 810 000	76 900 000	72 147 108	99,1%	68 961 521	94,7%	48 519 477	70,4%	66,6%	76 900 000	100%	70 648 656	92%	61 178 102	86,6%	79,6%		
NUMERIQUE		Soutien à la plate-forme mutualisée d'information géographique Geopal	850 000	425 000	425 000	320 053	75,3%	320 053	75,3%	300 053	93,8%	70,6%	425 000	100%	425 000	100%	425 000	100%	100%		
NU1	SIG																				
NU1	TOTAL SIG		850 000	425 000	425 000	320 053	75,3%	320 053	75,3%	300 053	93,8%	70,6%	425 000	100%	425 000	100%	425 000	100%	100%		
NU2	Gouvernance	E-Administration : actions d'accompagnement et d'animation pour la mutualisation des projets au service de la collectivité intelligente	160 000	60 000	100 000	0	0%	0	0%	0	0%	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0,0%	
		EPN : Accompagner la transformation des espaces publics numériques	160 000	60 000	100 000	0	0%	0	0%	0	0%	0%	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0,0%
		Open data : soutien à l'élargissement de la plate-forme territoriale de données publiques et intégration de petites collectivités	100 000	50 000	50 000	0	0%	0	0%	0	0%	0%	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0,0%
NU2	TOTAL Gouvernance		420 000	170 000	250 000	0	0%	0	0%	0	0%	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0,0%	
NU3	Infrastructures	Résorption des zones blanches téléphonie mobile	156 000	118 000	38 000	118 000	100%	118 000	100%	102 000	86,4%	86,4%	38 000	100%	38 000	100%	38 000	100%	100%		
TOTAL NUMERIQUE			1 426 000	713 000	713 000	438 053	61,4%	438 053	61,4%	402 053	91,8%	56,4%	463 000	64,9%	463 000	64,9%	463 000	100%	64,9%		
EMPLOI		Diagnostic CARIF-OREF	5 760 000	2 880 000	2 880 000	2 880 000	100%	2 880 000	100%	2 880 000	100%	100%	2 880 000	100%	2 880 000	100%	2 880 000	100%	100%		
EM1	Observation	Observatoires de branche (ORCI)	300 000	150 000	150 000	150 000	100%	150 000	100%	150 000	100%	100%	150 000	100%	150 000	100%	146 000	97,3%	97,3%		
EM1	TOTAL Observation	Observation et analyse sur l'emploi et la formation	6 060 000	3 030 000	3 030 000	3 030 000	100%	3 030 000	100%	3 030 000	100%	100%	3 030 000	100%	3 030 000	100%	3 026 000	99,9%	99,9%		
EM2	SPRO	Professionnalisation et animation des acteurs	1 500 000	600 000	900 000	600 000	100%	600 000	100%	600 000	100%	100%	783 249	87,0%	783 249	87,0%	783 249	100%	87,0%		
		Information et communication grand public	2 400 000	300 000	2 100 000	300 000	100%	300 000	100%	300 000	100%	100%	2 100 000	100%	2 100 000	100%	2 100 000	100%	100%		
EM2	TOTAL SPRO	Consolidation du Service Public Régional de l'Orientation	3 900 000	900 000	3 000 000	900 000	100%	900 000	100%	900 000	100%	100%	2 883 249	96,1%	2 883 249	96,1%	2 883 249	100%	96,1%		
EM3	Parcours professionnels	Sécurisation dans l'emploi par l'amélioration des conditions de travail (ARACT)	2 670 000	1 620 000	1 050 000	1 620 000	100%	1 620 000	100%	1 582 000	97,7%	97,7%	938 600	89,4%	938 600	89,4%	863 900	92,0%	82,3%		
		Continuité professionnelle (charte tripartite)	5 790 000	2 880 000	2 910 000	1 782 109	61,9%	1 782 109	61,9%	1 541 270	86,5%	53,5%	2 658 997	91,4%	2 650 278	91,1%	1 527 526	57,6%	52,5%		
		GPEC territoriale et de filières	2 740 000	1 370 000	1 370 000	1 370 000	100%	1 370 000	100%	1 370 000	100%	100%	1 370 000	100%	1 370 000	100%	1 084 306	79,1%	79,1%		
EM3	TOTAL Parcours professionnels	Continuité professionnelle et anticipation des mutations économiques	11 200 000	5 870 000	5 330 000	4 772 109	81,3%	4 772 109	81,3%	4 493 270	94,2%	76,5%	4 967 597	93,2%	4 958 878	93,0%	3 475 732	70,1%	65,2%		
TOTAL EMPLOI			21 160 000	9 800 000	11 360 000	8 702 109	88,8%	8 702 109	88,8%	8 423 270	96,8%	86,0%	10 880 846	95,8%	10 872 127	95,7%	9 384 981	86,3%	82,6%		
TERRITORIAL		Abbaye de Fontevraud : aménagements d'accueil des publics	3 000 000		3 000 000	-	-	-	-	-	-	-	2 480 000	82,7%	2 414 076	80,5%	1 780 576	73,8%	59,4%		
		Abbaye de Fontevraud : travaux de mise en accessibilité	6 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	100%	1 667 419	55,6%	1 330 371	79,8%	44,3%	3 000 000	100%	3 000 000	100%	3 000 000	100%	100%		
TER1	Soutien aux territoires ruraux et péri-urbains	<i>Sous-total Abbaye de Fontevraud</i>	<i>9 000 000</i>	<i>3 000 000</i>	<i>6 000 000</i>	<i>3 000 000</i>	<i>100%</i>	<i>1 667 419</i>	<i>55,6%</i>	<i>1 330 371</i>	<i>79,8%</i>	<i>44,3%</i>	<i>5 480 000</i>	<i>91,3%</i>	<i>5 414 076</i>	<i>90,2%</i>	<i>4 780 576</i>	<i>88,3%</i>	<i>79,7%</i>		
		Agir pour Nord Mayenne		2 127 000	5 600 000	2 127 000	100%	2 127 000	100%	1 817 383	85,4%	85,4%	5 600 000	100%	5 600 000	100%	5 429 105	96,9%	96,9%		
		Agir pour Nord Sarthe		1 092 000	5 900 000	1 092 000	100%	1 092 000	100%	1 000 343	91,6%	91,6%	5 900 000	100%	5 900 000	100%	4 707 115	79,8%	79,8%		
		Agir pour Perche sarthois		1 936 000	3 600 000	1 936 000	100%	1 936 000	100%	1 192 932	61,6%	61,6%	3 600 000	100%	3 600 000	100%	2 213 487	61,5%	61,5%		
		Agir pour Saumurois		2 281 000	4 000 000	2 281 000	100%	2 281 000	100%	784 132	34,4%	34,4%	4 000 000	100%	4 000 000	100%	3 540 418	88,5%	88,5%		
		Agir pour Segréen		1 589 000	2 900 000	1 589 000	100%	1 589 000	100%	744 210	46,8%	46,8%	2 900 000	100%	2 900 000	100%	1 260 828	43,5%	43,5%		
		Agir pour Sud Sarthe		1 775 000	6 800 000	1 775 000	100%	1 775 000	100%	1 286 993	72,5%	72,5%	6 800 000	100%	4 588 063	67,5%	1 951 387	28,7%	28,7%		
		Agir pour Sud Vendée		2 519 000	4 000 000	2 519 000	100%	2 519 000	100%	1 484 037	58,9%	58,9%	4 000 000	100%	4 000 000	100%	3 808 451	95,2%	95,2%		
		Agir pour Vallée d'Anjou		1 081 000	3 600 000	1 081 000	100%	1 081 000	100%	481 301	44,5%	44,5%	3 600 000	100%	3 600 000	100%	1 653 901	45,9%	45,9%		
		<i>Sous-total « Agir pour »</i>		<i>50 800 000</i>	<i>14 400 000</i>	<i>36 400 000</i>	<i>14 400 000</i>	<i>100%</i>	<i>14 400 000</i>	<i>100%</i>	<i>8 791 331</i>	<i>61,1%</i>	<i>61,1%</i>	<i>36 400 000</i>	<i>100%</i>	<i>34 188 063</i>	<i>93,9%</i>	<i>24 564 692</i>	<i>71,9%</i>	<i>67,5%</i>	
		Contrat de solidarité Xynthia		9 000 000	2 500 000	6 500 000	2 415 700	96,6%	2 415 700	96,6%	1 209 739	50,1%	48,4%	6 500 000	100%	6 285 500	96,7%	4 282 007	68,1%	65,9%	
Ile d'Yeu		1 300 000	500 000	800 000	500 000	100%	500 000	100%	500 000	100%	100%	800 000	100%	800 000	100%	360 000	45,0%	45,0%			
Meslay Grez		1 000 000	500 000	500 000	481 020	96,2%	481 020	96,2%	426 222	88,6%	85,2%	500 000	100%	500 000	100%	312 079	62,4%	62,4%			
TER1	TOTAL Soutien territoires ruraux et péri-urbains		71 100 000	20 900 000	50 200 000	20 796 720	99,5%	19 464 139	93,1%	12 257 663	63,0%	58,6%	49 680 000	99,0%	47 187 639	94,0%	34 299 354	72,7%	68,3%		
TER3	Renforcement des métropoles	Lieu de fabrique et de création pour le spectacle vivant	3 000 000	900 000	900 000	900 000	100%	900 000	100%	480 272	53,4%	53,4%	818 000	90,9%	818 000	90,9%	0	0,0%	0,0%		
		École supérieure des Beaux-Arts de Nantes	34 500 000	4 000 000	3 500 000	4 000 000	100%	4 000 000	100%	3 200 000	80,0%	80,0%	3 500 000	100%	3 500 000	100%	3 500 000	100%	100%		
		Grand Blottereau : crédits d'études contractualisés	5 300 000	530 000	2 120 000	530 000	100%	530 000	100%	530 000	100%	100%	2 120 000	100%	2 120 000	100%	2 120 000	100%	100%		
		Grand Blottereau : études et travaux susceptibles de démarrer en 2017	24 700 000	2 470 000		2 470 000	100%	2 470 000	100%	2 320 000	93,9%	93,9%	-	0%	-	-	-	-	-		
		Rénovation Onyx - Saint Herblain	2 300 000	360 000	360 000	360 000	100%	360 000	100%	118 893	33,0%	33,0%	360 000	100%	360 000	100%	118 877	33,0%	33,0%		
Soutien au CREPS des Pays de la Loire	37 000 000	5 500 000	26 000 000	5 500 000	100%	5 500 000	100%	824 382	15,0%	15,0%	26 000 000	100%	26 000 000	100%	25 237 671	97,1%	97,1%				
TER3	19464		106 800 000	13 760 000	32 880 000	13 760 000	100%	13 760 000	100%	7 473 547	54,3%	54,3%	32 798 000	99,8%	32 798 000	99,8%	30 976 548	94,4%	94,2%		
TOTAL TERRITORIAL			177 900 000	34 660 000	83 080 000	34 556 720	99,7%	33 224 139	95,9%	19 731 210	59,4%	56,9%	82 478 000	99,3%	79 985 639	96,3%	65 275 902	81,6%	78,6%		
TOTAL GENERAL CPER 2015-2020			1 319 100 434	472 217 750	441 094 682	393 388 094	83,3%	380 871 334	80,7%	265 219 272	69,6%	56,2%	423 679 252	96,1%	408 582 749	92,6%	323 677 229	79,2%	73,4%		

Annexe 2 : Tableau synthétique des engagements de l'ensemble des partenaires financiers

OBJECTIFS		MAQUETTE CPER (en €) V avenant n°1	ETAT	Région	Départements	Agglomérations	Opérateurs publics	Autres : EPCI Communes Entreprises privées	FEDER	TOTAL général	
MO1	Transport ferroviaire	559 381 434	138 170 783	171 110 968	21 026 005	26 003 529	57 834 627	30 005 308	-	444 151 220	79,4%
MO2	Infrastructures routières	101 112 000	49 502 186	2 675 000	6 357 500	6 357 500	-	1 357 000	-	66 249 186	65,5%
MO3	Développement du Grand Port Maritime	59 950 000	15 200 620	15 493 240	8 984 120	1 684 844	4 124 636	-	-	45 487 460	75,9%
MO4	Etudes multimodales	2 500 000	0	0	-	304 428	-	-	-	-	-
Total Mobilité		722 943 434	202 873 590	189 279 208	36 367 625	34 045 873	61 959 263	31 362 308	-	555 887 867	76,9%
ES1	Attractivité des campus	112 694 000	37 341 413	20 835 556	0	14 652 754	1 404 045	-	0	74 233 768	65,9%
ES2	Vie étudiante	17 976 000	4 237 044	9 628 000	-	1 402 000	3 198 000	-	-	18 465 044	102,7%
ES3	Numérique	11 760 000	5 382 769	3 415 000	-	2 708 972	-	-	-	11 506 741	97,8%
<i>Sous-total Enseignement supérieur</i>		<i>142 430 000</i>	<i>46 961 226</i>	<i>33 878 556</i>	<i>0</i>	<i>18 763 726</i>	<i>4 602 045</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>104 205 553</i>	<i>73,2%</i>
RI1	Biologie – Santé	16 234 000	2 542 000	3 605 000	-	3 330 000	500 000	-	1 705 134	11 682 134	72,0%
RI2	Alimentation-Végétal	15 576 000	1 240 000	3 448 100	-	2 575 000	1 310 000	-	2 529 621	11 102 721	71,3%
RI3	Lettres, Langue Science Humaine et sociale	1 553 000	352 697	1 162 598	-	-	-	-	-	1 515 295	97,6%
RI4	Science des matériaux – Mécanique et ingénierie	27 795 000	3 145 000	6 629 188	400 000	3 005 850	1 100 000	-	3 948 816	18 228 854	65,6%
RI5	STIC-Maths	6 075 000	1 370 000	1 056 000	-	1 266 000	700 000	-	1 095 000	5 487 000	90,3%
RI6	Mer-Environnement-Ville et territoires	20 258 000	2 646 000	4 589 676	-	1 924 000	428 233	-	310 224	9 898 133	48,9%
RI7	Planétologie	6 000 000	6 000 000	-	-	-	-	-	-	6 000 000	100%
RI8	Ingénierie de projets	3 600 000	-	550 000	-	-	1 200 000	-	1 625 792	3 375 792	93,8%
RI9	Innovation et Transfert	6 440 000	2 415 000	2 415 000	-	-	-	-	1 610 000	6 440 000	100%
<i>Sous-total Recherche innovation</i>		<i>103 531 000</i>	<i>19 710 697</i>	<i>23 455 562</i>	<i>400 000</i>	<i>12 100 850</i>	<i>5 238 233</i>	<i>-</i>	<i>12 824 587</i>	<i>73 729 929</i>	<i>71,2%</i>
Total ESRI		245 961 000	66 671 923	57 334 118	400 000	30 864 576	9 840 278	-	12 824 587	177 935 482	72,3%
TEE1	Énergie et changement climatique	30 980 000	14 999 908	15 500 000	-	-	-	-	-	30 499 908	98,5%
TEE2	Économie circulaire et économie de ressources	8 400 000	6 321 842	1 200 000	-	-	-	-	-	7 521 842	89,5%
TEE3	Prévention des risques naturels	10 000 000	1 817 153	6 000 000	-	-	-	-	-	7 817 153	78,2%
TEE4	Reconquête de la biodiversité	19 420 000	6 420 000	13 000 000	-	-	-	-	-	19 420 000	100%
TEE5	Préservation des ressources en eau	61 700 000	34 949 620	20 248 656	-	-	-	-	-	55 198 276	89,5%
TEE6	Projets territoriaux de développement intégré	19 210 000	4 452 997	14 700 000	-	-	-	-	-	19 152 997	99,7%
Total TEE		149 710 000	68 961 521	70 648 656	-	-	-	-	-	139 610 177	93,3%
NU1	Système d'information géographique	850 000	320 053	425 000	-	-	-	-	-	745 053	87,7%
NU2	Gouvernance	420 000	0	0	-	-	-	-	-	0	0,0%
NU3	Infrastructures	156 000	118 000	38 000	-	-	-	-	-	156 000	100%
Total Numérique		1 426 000	438 053	463 000	-	-	-	-	-	901 053	63,2%
EM1	Observation	6 060 000	3 030 000	3 030 000	-	-	-	-	-	6 060 000	100%
EM2	Service public régional de l'innovation (SPRO)	3 900 000	900 000	2 883 249	-	-	-	-	-	3 783 249	97,0%
EM3	Parcours professionnels	11 200 000	4 772 109	4 958 878	-	-	-	-	-	9 730 987	86,9%
Total Emploi		21 160 000	8 702 109	10 872 127	-	-	-	-	-	19 574 236	92,5%
TER1	Soutien territoires ruraux et péri-urbains	71 100 000	19 464 139	47 187 639	-	-	-	-	-	66 651 778	93,7%
TER3	Renforcement des métropoles	106 800 000	13 760 000	32 798 000	3 000 000	37 200 000	0	9 756 355	-	96 514 355	90,4%
Total Territorial		177 900 000	33 224 139	79 985 639	3 000 000	37 200 000	0	9 756 355	0	163 166 133	91,7%
TOTAL GENERAL CPER 2015-2020		1 319 100 434	380 871 334	408 582 748	39 767 625	102 110 449	71 799 541	41 118 663	12 824 587	1 057 074 948	80,1%

Annexe 3 : Tableau financier de suivi des conventions complémentaires

Thématiques / Opérations	Date signature convention / avenants	Coût total estimatif (en €)	État	Région	Engagements État (AE) (*)							Engagements Région (*)																	
					2015	2016	2017	2018	2019	2020	CUMUL		2015	2016	2017	2018	2019	2020	CUMUL										
											€	%							€	%									
CROUS – CNOUS	22/05/15	5 430 000		5 430 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 930 000	2 500 000	-	-	-	-	5 430 000	100%			
Avenant n°1	09/09/16																												
Cité universitaire Fresche Blanc (études)		1 042 718		1 042 718	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	180 000	862 718	-	-	-	-	1 042 718	100%			
Cité universitaire Heinlex		4 387 282		4 387 282	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 750 000	1 637 282	-	-	-	-	4 387 282	100%			
PATRIMOINE	16/07/15	18 466 000	8 156 400	5 325 700	512 736	119 186	1 969 658	1 722 083	1 423 541	808 120	7 363 444	90%	1 920 000	0	3 405 700	-	-	-	1 920 000	0	3 405 700	-	-	-	5 325 700	100%			
Avenant n°1	26/11/15																												
Avenant n°2	09/05/17																												
Fontevraud : cuisines, mur gouttereau Abbatale, la Madeleine		4 800 000	2 880 000	1 920 000	138 236	119 186	689 988	800 853	668 541	376 480	2 793 284	97%	1 920 000	-	-	-	-	-	1 920 000	-	-	-	-	-	1 920 000	100%			
Saumur : remparts, château, temple protestant, Ardilliers, hôtel de ville, visitation		6 345 000	2 348 000	1 808 500	0	0	520 000	350 000	200 000	0	1 070 000	46%	0	0	1 808 500	-	-	-	0	0	1 808 500	-	-	-	1 808 500	100%			
Guérande : Collégiale, remparts, porte St Michel		2 500 000	1 000 000	500 000	77 000	0	232 000	0	289 000	165 640	763 640	76%	0	0	500 000	-	-	-	0	0	500 000	-	-	-	500 000	100%			
Les Sables d'Olonne : Église Notre-Dame de Bon Port		2 161 000	864 400	432 200	297 500	0	261 670	305 230	-	-	864 400	100%	0	0	432 200	-	-	-	0	0	432 200	-	-	-	432 200	100%			
La Chapelle Launay : Abbaye de Blanche-Couronne		2 660 000	1 064 000	665 000	0	0	266 000	266 000	266 000	266 000	1 064 000	100%	0	0	665 000	-	-	-	0	0	665 000	-	-	-	665 000	100%			
SANTE	23/10/15	33 553 600	17 025 600	16 528 000	6 908 017	3 011 290	2 165 539	2 775 517	1 605 494	25 292	16 491 149	97%	3 616 507	3 423 347	2 652 123	1 756 723	3 882 916	1 046 102	3 616 507	3 423 347	2 652 123	1 756 723	3 882 916	1 046 102	16 377 718	99%			
Observatoire de la santé		3 926 700	1 976 700	1 950 000	390 304	573 457	461 755	435 616	90 276	25 292	1 976 700	100%	325 000	335 000	291 500	291 500	295 500	357 500	325 000	335 000	291 500	291 500	295 500	357 500	1 896 000	97%			
ORS		3 296 700	1 646 700	1 650 000	335 304	518 457	406 755	380 616	5 568	-	1 646 700	100%	275 000	285 000	256 500	256 500	260 500	315 500	275 000	285 000	256 500	256 500	260 500	315 500	1 649 000	100%			
EPIC-PL Registre des cancers		630 000	330 000	300 000	55 000	55 000	55 000	55 000	84 708	25 292	330 000	100%	50 000	50 000	35 000	35 000	35 000	42 000	50 000	50 000	35 000	35 000	35 000	42 000	247 000	82%			
Prévention et promotion de la santé		17 926 900	12 348 900	5 578 000	6 517 713	2 035 915	1 041 149	1 679 591	1 074 532	0	12 348 900	100%	1 049 151	1 150 429	1 029 611	1 057 611	879 916	315 000	1 049 151	1 150 429	1 029 611	1 057 611	879 916	315 000	5 481 718	98%			
IREPS		8 110 900	6 348 900	1 762 000	1 306 314	1 247 314	1 041 149	1 679 591	1 074 532	-	6 348 900	100%	354 071	354 141	348 761	348 761	348 984	-	354 071	354 141	348 761	348 761	348 984	-	1 754 718	100%			
Autres actions de prévention		7 200 000	6 000 000	1 200 000	5 211 399	788 601	-	-	-	-	6 000 000	100%	189 080	290 288	230 850	308 850	180 932	-	189 080	290 288	230 850	308 850	180 932	-	1 200 000	100%			
Gérontopôle		2 616 000		2 616 000	-	-	-	-	-	-	-	0%	506 000	506 000	450 000	400 000	350 000	315 000	506 000	506 000	450 000	400 000	350 000	315 000	2 527 000	97%			
Aménagement du territoire ligérien en santé		11 700 000	2 700 000	9 000 000	0	401 918	662 635	660 310	440 686	0	2 165 549	80%	2 242 356	1 937 918	1 331 012	407 612	2 707 500	373 602	2 242 356	1 937 918	1 331 012	407 612	2 707 500	373 602	9 000 000	100%			
Maisons de santé		11 100 000	2 100 000	9 000 000	0	386 918	633 086	660 310	419 686	-	2 100 000	100%	2 242 356	1 937 918	1 331 012	407 612	2 707 500	373 602	2 242 356	1 937 918	1 331 012	407 612	2 707 500	373 602	9 000 000	100%			
Évaluation d'impact sur la santé		600 000	600 000		0	15 000	29 549	0	21 000	-	65 549	11%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
TOTAL		57 449 600	25 182 000	27 283 700	7 420 753	3 130 476	4 135 197	4 497 600	3 029 035	833 412	23 046 473	92%	8 466 507	5 923 347	6 057 823	1 756 723	3 882 916	1 046 102	8 466 507	5 923 347	6 057 823	1 756 723	3 882 916	1 046 102	27 133 418	99%			

(*) Les montants engagés par l'État et Région au-delà des montants inscrits dans les conventions sont écrités à hauteur de l'enveloppe contractualisée

Annexe 5 : Tableau de suivi de la gouvernance du CPER par volet

Volet	Date de signature des conventions d'application	Comités de suivi CPER	Réunions 2020
Mobilité	4 décembre 2015	Comité technique mobilité multimodale	11/12/2020
Enseignement supérieur et recherche	4 décembre 2015, signature de 3 conventions (Loire-Atlantique / Vendée, Maine et Loire et Mayenne / Sarthe)	3 comités territoriaux des financeurs du volet ESR	- 16/03/2020 : Mayenne - Sarthe - 12/03/2020 : Loire-Atlantique - Vendée - 12/03/2020 : Maine et Loire
	21 novembre 2018 : avenants aux conventions 49 et 53/72	8 comités de suivi opérationnel (COS) : - 7 sur les thématiques de recherche, - 1 sur le volet numérique dans les établissements d'enseignement supérieur	5 COS Recherche en 2020 : - Santé (RI1), - Agroalimentaire (RI2), - STIC / Maths (RI5), - Mer / Environnement (RI6), - Matériaux (RI4)
Transition écologique et énergétique	Pas de convention spécifique	Comité technique	
Numérique	Pas de convention spécifique	Commission régionale de stratégie numérique (CRSN) Comités techniques réunis régulièrement avec les départements	- 3 février 2020 : CRSN Très haut débit - 4 décembre 2020 : CRSN Téléphonie mobile
Innovation, filières	Partenariat régional d'innovation (PIA déconcentré) : - convention Etat Bpi (décembre 2014) - convention Région Bpi (avril 2015) - cahier des charges Etat – Région – Bpi (mai 2015)	Comité régional de suivi du PIA Réunions Région – BPI – DIRECCTE	Plusieurs réunions Région-BPI-DIRECCTE
Emploi, formation	Pas de convention spécifique	Suivi via les Conseils d'administration pour le CARIF OREF	4 conseils d'administration en 2020
Territorial	Conventions ou appels à projets par territoire	Réunions par territoire de projet	Plusieurs réunions par territoire de projet

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE
Secrétariat général pour les affaires régionales
8, rue de Chateaubriand – Téléphone : 02 40 08 64 84 – Télécopie : 02 40 47 66 66
adresse postale : 6, quai Ceineray – BP 33515 – 44035 Nantes cedex 1
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire>

RÉGION PAYS-DE-LOIRE
1, rue de la Loire
44966 Nantes cedex 9
Téléphone : 02 28 20 50 00 – Télécopie : 02 28/ 20 50 05
<https://www.paysdelaloire.fr>

ISSN 1967 - 095